

**Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.....	5
Lettres d'envoi.....	7
<i>Chapitre</i>	
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes.....	9
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes.....	11
Résumé.....	11
A. Généralités.....	15
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode.....	15
C. Constatations et recommandations.....	16
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.....	16
2. Aperçu de la situation financière.....	16
3. Gestion financière et dispositif de contrôle interne.....	17
4. État d'avancement du passage aux normes IPSAS.....	20
5. Gestion des risques.....	21
6. Gestion et suivi des projets.....	22
7. Gestion des entités extérieures.....	26
8. Achats hors siège.....	29
D. Informations communiquées par l'administration.....	31
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens.....	31
2. Versements à titre gracieux.....	31
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude.....	31
E. Remerciements.....	32
<i>Annexes</i>	
I. État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs.....	33
II. Informations sur les projets examinés.....	48

III.	Certification des états financiers	50
IV.	Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	51
	A. Introduction	51
	B. Aperçu général	51
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.	59
	I. État consolidé des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	59
	II. État consolidé de l'actif et du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013	60
	III. État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 ...	61
	A. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	62
	B. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013	64
	C. État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	66
	D. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013	68
	E. Récapitulatif consolidé et ancienneté des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2013.	70
	F. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2013	72
	G. Récapitulatif consolidé des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2013.	76
	H. Budget et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013	83
	Notes relatives aux états financiers	86

Abréviations

AIFA	Agenzia Italiana del Farmaco
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CBRN COE	Chemical, Biological, Radiological and Nuclear defence Centres of Excellence
CITES	Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COPARMEX	Confederación Patronal de la República Mexicana
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
F-OMD	Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IMIS	Integrated Management Information System
IPM	indice pauvreté multidimensionnelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MDTF	Multi-Donor Trust Fund
NRBC	Centres d'excellence NRBC (risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique)
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida

OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUÉ	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SNU	système des Nations Unies
UA	Union africaine
UCEA	Union des comités de l'eau d'Anjouan
UDC	Université des Comores
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USAID	United States Agency for International Development
UTRF Morocco	Unité de traitement du renseignement financier (Maroc) Youth in Development and Change

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

J'ai l'honneur, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale [46/185 C](#) du 20 décembre 1991 et [61/252](#) du 22 décembre 2006, de vous soumettre les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Yuri **Fedotov**

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état III), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2013 ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations de l'ONU DC qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux règles de gestion financière de l'ONU DC et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme. L'ONUDC, dont le siège est à Vienne, mène ses opérations dans le monde entier grâce à ses 2 072 fonctionnaires et son réseau de 65 bureaux extérieurs. La plupart de ses activités se déroulent dans le cadre de projets autonomes, aux niveaux mondial, régional et national. La responsabilité des projets de pays et de région incombe au premier chef aux bureaux régionaux de l'Office, l'exécution des projets mondiaux étant dirigée depuis le siège.

L'essentiel du financement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime provient essentiellement de contributions volontaires. Pour l'exercice biennal 2012-2013, celles-ci se sont élevées à 597 millions de dollars, dont 333 millions pour le programme de lutte contre la drogue et 264 millions au titre du programme de lutte contre le crime, le montant total des recettes étant de 677 millions de dollars. Le montant des dépenses s'est établi à 523 millions de dollars, d'où un excédent de 154 millions de dollars. L'ONUDC a également perçu un montant de 46 millions de dollars (6,8 % des recettes totales) provenant du budget ordinaire de l'ONU.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013. Il a mené son audit en examinant les opérations financières et les activités au siège de l'ONUDC à Vienne et en effectuant des missions sur le terrain en Ouzbékistan et au Brésil.

Opinion des commissaires aux comptes

Comme l'indique le chapitre I du présent rapport, le Comité n'a assorti d'aucune réserve son opinion sur les états financiers de l'ONUDC pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Conclusion générale

Si la santé financière de l'ONUDC est généralement bonne, ses services étant très sollicités, la tendance croissante à la préaffectation des contributions volontaires et le fait que cette situation semble devoir perdurer au cours des années à venir ont des incidences importantes pour le modèle de prestation de services de l'Office, et notamment pour la gestion de ses résultats financiers et de sa viabilité financière, son traitement des coûts afférents à la réalisation de ses activités et la recherche d'un équilibre entre les priorités de ses organes de direction et celles des différents donateurs. Dans ses futures vérifications, le Comité examinera la manière dont l'ONUDC fait face à ces défis.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'a pas une idée claire et complète de son portefeuille de projets, tout comme de la portée et des justifications des révisions de projets. Il pourrait en résulter, au stade de la planification, des erreurs susceptibles d'être reproduites dans des projets futurs.

L'ONUSDC doit également améliorer la cohérence et la ponctualité des rapports qu'il établit sur les projets et les programmes à l'intention de la direction de l'Office et des parties prenantes extérieures. Il s'agit là de questions importantes auxquelles il convient de s'attaquer si l'on veut conserver la confiance des donateurs.

Le cadre de gestion des entités extérieures que l'ONUSDC a récemment mis en place constitue une mesure encourageante, qui arrive bien à propos. Il importe que les hauts responsables de l'Office veillent au respect de ce nouveau cadre et des orientations connexes et évaluent son incidence sur la réalisation des activités, de manière à réduire le risque que les fonds ne soient pas utilisés par les entités extérieures aux fins qui sont prévues et à limiter au minimum les risques d'erreur et de fraude inhérents à ce type de dispositif.

Principales constatations

Gestion financière

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a enregistré un accroissement considérable du volume de ses contributions volontaires durant l'exercice biennal et connaît une bonne santé financière et une bonne situation de trésorerie. Toutefois, les systèmes de contrôle interne n'ont pas été à la hauteur de l'ampleur et de la diversité des activités et, à plusieurs reprises, le Comité s'est trouvé face à des situations où l'ONUSDC éprouvait des difficultés à retrouver des informations actualisées et fiables sur la gestion financière, le contrôle financier et les programmes. Le problème se complique du fait de la multiplicité des systèmes de saisie et de gestion des données présents dans un vaste réseau de bureaux extérieurs.

Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime enregistre des progrès importants dans la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Toutefois, il doit continuer d'œuvrer à l'amélioration des délais de saisie des données dans les systèmes de première ligne, de manière à améliorer l'exactitude des soldes relatifs aux comptes de régularisation, aux engagements non réglés et aux biens durables.

Gestion de projets

Les projets de l'ONUSDC sont souvent révisés et également prolongés, parfois de plus de 10 ans, mais l'Office ne s'attache pas à analyser régulièrement les raisons invoquées pour les révisions des projets de manière à pouvoir déterminer si elles sont révélatrices d'insuffisances inhérentes à la phase de planification des projets et si des enseignements pourraient être tirés pour les projets futurs. Les prolongations multiples pourraient aussi indiquer qu'il conviendrait peut-être de convertir certains projets en programmes et de les doter d'un modèle de financement approprié.

En ce qui concerne le suivi des projets, le portail destiné à recueillir les informations relatives à l'état d'avancement des projets à l'intention de la direction de l'ONUSDC et des parties prenantes extérieures n'était pas à jour. Les risques encourus sont que la direction de l'ONUSDC et les parties prenantes extérieures ne soient pas en mesure d'intervenir à temps lorsque la réalisation d'une activité fait face à des difficultés. L'état d'avancement des projets n'est pas non plus communiqué au Comité d'examen des programmes, contrairement aux dispositions en vigueur.

Achats hors siège

Les 65 bureaux extérieurs de l'ONU DC effectuent une part importante des achats de l'Office (la proportion exacte reste inconnue en raison de lacunes observées dans les données de l'ONU DC relatives aux achats). À partir des vérifications réalisées dans deux bureaux extérieurs, le Comité a relevé que les bureaux extérieurs effectuaient leurs achats dans le respect des règles et de la réglementation de l'ONU et suivant des règles de bonne gouvernance et un processus rigoureux de sélection. Le risque existe cependant qu'un fonctionnaire chargé des achats, qui ne dispose pas des compétences professionnelles dans ce domaine, n'effectue pas les achats conformément aux règles en vigueur. Actuellement, l'ONU DC ne procède à aucun contrôle des opérations d'achats effectuées sur le terrain par les bureaux extérieurs ou par d'autres organismes des Nations Unies en son nom et n'a pas la certitude d'avoir une idée complète de l'activité d'achat sur le terrain.

Gestion des entités extérieures

Le cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures, qui doit permettre d'améliorer la cohérence et la solidité des projets exécutés en partenariat avec des entités extérieures, a été mis en place en avril 2014. Il devrait également permettre de trouver des solutions à des problèmes que le Comité a recensés dans la gestion des accords conclus avec les entités extérieures au siège et sur le terrain, notamment l'absence d'éléments attestant de l'existence d'un processus rigoureux de sélection et de suivi. La réussite de la mise en œuvre de ce cadre exige que tous les fonctionnaires y adhèrent et respectent les orientations connexes. L'ONU DC devra aussi se faire une idée claire de la valeur et de la nature des dépenses effectuées par l'intermédiaire des entités extérieures; les données figurant dans les systèmes qu'utilise actuellement l'ONU DC sont incomplètes.

Recommandations

À la lumière de ses constatations, le Comité a formulé, tout au long du présent rapport, des recommandations qui ont toutes été acceptées par l'ONU DC. Les principales recommandations adressées à l'ONU DC sont les suivantes :

- a) Mettre au point sans tarder des solutions en vue du passage aux normes IPSAS et faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail;
- b) Renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des informations relatives aux engagements non réglés et aux biens durables et envisager de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure;
- c) Analyser régulièrement les raisons motivant les révisions ou prolongations afin de déterminer si la démarche actuelle, qui repose sur les projets, est la plus efficace pour assurer le financement nécessaire à leur bonne exécution et d'améliorer au mieux la planification des projets;
- d) Demander aux chefs de division de veiller, lorsqu'un directeur de projet ne soumet pas sur le portail d'informatique décisionnelle ProFi son rapport d'étape dans un délai d'un mois suivant la fin de la période prévue à cet effet, à prendre des mesures correctives afin que la direction et les parties prenantes puissent disposer d'informations précises sur les progrès accomplis et régler rapidement tous les problèmes pouvant survenir dans l'exécution du projet;

e) Demander aux chefs de division de prendre les mesures nécessaires en cas de non soumission par les représentants des bureaux extérieurs des rapports annuels sur l'exécution des programmes régionaux et nationaux au Comité d'examen des programmes, afin que les progrès puissent être contrôlés;

f) Dresser, d'ici à octobre 2014, un tableau complet et exact des dépenses effectuées au profit et par l'intermédiaire des entités extérieures, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour garantir la capacité de l'Office à gérer convenablement ses relations avec des entités extérieures. L'Office devrait examiner et mettre à jour régulièrement ces informations;

g) Veiller, notamment par l'intermédiaire de sa Division des opérations, au respect du cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures et déterminer, d'ici à juillet 2015, si la mise en place de ce cadre a eu une incidence notable sur le rythme ou la portée de l'exécution des projets;

h) Demander au Service de la gestion des ressources financières, à la Section des achats et à la Division des opérations de doter l'Office des moyens nécessaires pour recueillir et analyser régulièrement des données complètes et fiables sur le volume et la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour s'assurer que l'Office dispose des capacités voulues en matière d'achats;

i) Trouver un moyen pour vérifier que les achats effectués par les bureaux extérieurs sont conformes aux règles de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne en matière d'achats;

Le Comité réitère, en la modifiant, la recommandation par laquelle il avait précédemment invité l'ONUDC à :

j) Mettre en place un groupe de pilotage, comprenant un représentant de chaque division et du Service de la technologie de l'information et chargé de hiérarchiser les améliorations à apporter aux systèmes et de coordonner les contributions de chacune de leurs divisions à la mise au point et à la mise en œuvre du programme d'amélioration des systèmes.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 32 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2010-2011 et les exercices précédents, 14 (44 %) avaient été intégralement appliquées, 11 (34 %) étaient en cours d'application, 1 n'avait pas été appliquée et 6 avaient été classées (et, dans certains cas, remplacées par de nouvelles recommandations). Deux des recommandations de 2010-2011, qui étaient adressées à l'Office des Nations Unies à Vienne, avaient été appliquées. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un résumé de la suite donnée à toutes les recommandations.

A. Généralités

Cadre opérationnel

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme. L'Office, dont le siège est à Vienne, mène ses opérations dans le monde entier grâce à ses 2 072 fonctionnaires et à son réseau de huit bureaux régionaux et 57 bureaux extérieurs. La plupart de ses activités se déroulent dans le cadre de projets autonomes (au nombre de 247 au 31 décembre 2013), aux niveaux mondial, régional et national. La responsabilité des projets de pays et de région incombe au premier chef aux bureaux régionaux de l'Office, l'exécution des projets mondiaux étant dirigée depuis le siège.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'ONUDC pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et au Règlement financier de l'ONUDC, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'ONUDC au 31 décembre 2013 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et au Règlement financier de l'ONUDC. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a également examiné les opérations de l'ONUDC en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, en accordant une attention particulière à l'exécution et à la gestion des projets, à la gestion des partenaires extérieurs et aux achats réalisés par les bureaux extérieurs.

5. Dans le cadre de sa mission, le Comité s'est rendu au siège de l'ONUDC, à Vienne, et, hors siège, en Ouzbékistan et au Brésil, agissant en coordination étroite avec le Bureau des services de contrôle interne. Dans le présent rapport, le Comité aborde des questions qu'il estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'ONUDC, aux vues duquel il est fait la place qu'il convient.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Sur les 32 recommandations qui avaient été faites pour l'exercice 2010-2011 et les exercices précédents, 14 (44 %) avaient été appliquées intégralement, 11 (34 %) étaient en cours d'application, 1 n'avait pas été appliquée et 6 avaient été classées (et, parfois, remplacées par de nouvelles recommandations). Deux recommandations de 2010-2011 relatives aux achats avaient été adressées à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui les a appliquées. La recommandation qui n'a pas été appliquée portait sur la coordination des projets de modernisation informatique qui, selon le Comité, était inexistante. On trouvera à l'annexe I un récapitulatif des suites données à toutes les recommandations.

2. Aperçu de la situation financière

7. Les recettes effectives pour l'exercice biennal 2012-2013 se sont élevées à 677 millions de dollars, contre 567 millions de dollars en 2010-2011, dont 381 millions pour le programme de lutte contre la drogue (313 millions de dollars en 2010-2011) et 296 millions pour le programme de lutte contre le crime (254 millions de dollars en 2010-2011). Les dépenses comptabilisées au titre de l'exercice biennal se sont élevées à 523 millions de dollars (494 millions de dollars en 2010-2011), dont 283 millions pour le programme de lutte contre la drogue (305 millions de dollars en 2010-2011) et 240 millions pour le programme de lutte contre le crime (189 millions de dollars en 2010-2011).

8. L'ONUSDC est presque entièrement financé par des contributions volontaires. Pour l'exercice biennal 2012-2013, celles-ci se sont élevées à 597 millions de dollars, dont 333 millions pour le programme de lutte contre la drogue et 264 millions au titre du programme de lutte contre le crime, le montant total des recettes étant de 677 millions de dollars. Le montant des dépenses s'est établi à 523 millions de dollars, d'où un excédent de 154 millions de dollars. De plus, l'ONUSDC a reçu 46 millions de dollars (soit 6,8 % de ses recettes totales) du budget ordinaire de l'ONU, 25 millions de dollars au titre d'accords interinstitutions et 9 millions de dollars provenant d'intérêts et de recettes accessoires.

9. L'excédent net de l'ONUSDC, qui se chiffre à 154 millions de dollars (contre 74 millions de dollars en 2010-2011) lui a permis d'accroître le montant de ses réserves, qui est passé de 346 millions de dollars à 475 millions de dollars en 2013. Le solde net de sa trésorerie et de ses placements a également augmenté, passant de 348 millions de dollars à 451 millions de dollars entre le début et la fin de l'exercice.

10. Les ratios financiers présentés dans le tableau 1 confirment la bonne santé financière de l'ONUSDC, dont l'actif est suffisant pour couvrir son passif à court et à long terme. L'ONUSDC dispose de liquidités et d'une trésorerie suffisantes pour pouvoir faire face au passif courant.

Tableau 1
Analyse des ratios

Description	31 décembre 2013	31 décembre 2011
Total de l'actif/passifs courants	4,8	2,3
Total de l'actif/total du passif	3,6	2,0
Disponibilités/passifs courants	3,3	1,2
Disponibilités/total du passif	2,5	1,2

Source : Analyse de données de l'ONU DC effectuée par le Comité.

3. Gestion financière et dispositif de contrôle interne

Recouvrement intégral des coûts

11. Les contributions volontaires faites à l'ONU DC ont augmenté de 113 millions de dollars (soit 23 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui confirme la tendance à la hausse constatée au cours des exercices antérieurs. Selon l'ONU DC, cette hausse montre que ses services font l'objet d'une demande croissante dans certains domaines, comme la criminalité en mer, la cybercriminalité, la criminalité liée aux biens culturels et le trafic de métaux précieux. La baisse globale et continue des ressources d'affectation générale et la hausse significative des contributions volontaires montrent que les donateurs ont de plus en plus tendance à réserver leurs contributions pour des projets répondant à des objectifs précis.

12. L'augmentation des contributions volontaires verrouillées qui, selon toute vraisemblance, se poursuivra dans les années à venir, a des incidences importantes sur le modèle de prestation de services de l'ONU DC ainsi que sur la façon dont celui-ci gère ses résultats financiers et sa viabilité financière et équilibre les priorités des organes directeurs et celles des différents donateurs.

13. Le Comité avait précédemment noté que l'ONU DC avait mis en place un nouveau système intégré de planification et de mise en œuvre des programmes afin de pouvoir répondre aux demandes prioritaires des États Membres de façon viable et cohérente. Cette nouvelle démarche a en grande partie reposé sur l'introduction des programmes régionaux; toutefois, comme indiqué à l'annexe I, qui propose des informations à jour sur les suites données aux recommandations antérieures, l'évaluation de ces programmes avance lentement, ce qui ne permet pas de déterminer l'efficacité de cette nouvelle démarche.

14. L'ONU DC prévoit que les ressources du budget ordinaire continueront de baisser durant l'exercice biennal 2014-2015, ce qui l'a conduit à examiner les mesures susceptibles d'améliorer la maîtrise des coûts et à tenter de mettre en place un modèle de financement institutionnel viable et transparent, susceptible de favoriser une meilleure prévision des ressources et des dépenses, ainsi qu'un appui plus transparent à ses programmes d'assistance technique.

15. L'ONU DC a en outre mis en place une initiative de recouvrement intégral des coûts, l'objectif étant qu'à partir de 2014, les coûts imputables en totalité ou en partie à une opération, un programme ou un projet soient imputés à l'opération, au programme ou au projet en question. L'une des difficultés inhérentes à une telle initiative consiste à établir si des raisons valables justifient le fait que les coûts

soient plus élevés dans certains bureaux locaux ou régionaux, afin de pouvoir établir un taux de recouvrement viable. Une meilleure compréhension de la situation entraînera probablement un mouvement de croissance pour certains bureaux et la réduction des activités pour d'autres.

16. L'initiative de recouvrement intégral des coûts, si elle est menée à bien, devrait permettre à l'ONUDC de mieux comprendre la structure des coûts afférents aux différents types d'interventions financées par des donateurs dans diverses régions et de trouver un moyen de couvrir ces coûts grâce à d'autres sources de financement. Lors de ses prochains audits, le Comité examinera et suivra l'initiative, notamment en ce qui concerne le mode de différenciation entre les coûts directs et les coûts indirects.

Complexité des systèmes et risques connexes

17. Le système de comptabilité de l'ONUDC, qui est particulièrement complexe, repose sur plusieurs bases de données. Les données sur les opérations effectuées dans le cadre des programmes de lutte contre la drogue et le crime sont saisies dans deux systèmes de comptabilité, le Système intégré de gestion (SIG) et PeopleSoft, respectivement, les états financiers étant établis sur la base des données des deux systèmes. L'on procède régulièrement à la synthèse de ces données, qui sont transférées manuellement d'un système à l'autre. L'établissement des comptes à partir de plusieurs systèmes est particulièrement complexe, ce qui accroît le risque d'introduire des erreurs dans les états financiers. Lors de son audit, le Comité a constaté des erreurs portant sur l'inscription des dépenses dans les comptes, mais les montants en jeu n'étaient pas significatifs.

18. En plus du Système intégré de gestion et de PeopleSoft, l'ONUDC utilise plusieurs autres systèmes, qui parfois se recoupent, aux fins de la saisie des données financières et du contrôle financier : le système de gestion des accords de financement et des profils des donateurs [Funding Agreement and Donor Profile (FADP)] pour la gestion des recettes, ProFi pour la gestion des projets, ainsi que des registres des achats et des biens pour la gestion des biens. Pour être réellement efficaces, ces systèmes devraient être connectés, mais ne le sont pas.

19. Il est fait appel à des rapprochements et à d'autres méthodes en vue d'obtenir des données qui soient suffisamment fiables pour pouvoir être utilisées à des fins de gestion et d'information financières. Par exemple, le système ProFi, qui est utilisé par les directeurs de projet à des fins de suivi, contient certaines données sur les budgets et les dépenses des projets. Les directeurs doivent souvent communiquer des rapports sur l'état d'avancement des projets aux donateurs, mais les données relatives aux dépenses qu'on trouve dans ProFi ne sont pas toujours fiables ni à jour. Le Service de la gestion des ressources financières de l'ONUDC doit donc effectuer de nombreux recoupements pour valider les données avant qu'elles puissent être envoyées aux donateurs. Pour citer un autre exemple, la Section du cofinancement et des partenariats enregistre les accords de financement dans le système de gestion des accords de financement et des profils des donateurs, mais la liste des recettes extraite du système ne correspond pas exactement aux recettes constatées dans les livres des comptes.

20. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de coordonner toute amélioration apportée aux systèmes, de façon à répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et à ses besoins propres. La capacité de suivre et

d'évaluer centralement et facilement les données de gestion financière est fortement limitée par le manque de fonctionnalité et la fragmentation des systèmes. De plus, le système de contrôles de l'ONUDC est fortement décentralisé.

21. Le Comité avait déjà recommandé à l'ONUDC d'établir des procédures visant à améliorer le suivi rapide de l'utilisation des moyens de contrôle décentralisé et la disponibilité des données pour permettre au siège de repérer les éventuelles erreurs (voir A/67/5/Add.9, chap. II, par. 26). L'équipe chargée des finances a donc apporté plusieurs améliorations. Ainsi, dans leurs rapports annuels et trimestriels de contrôle interne, les bureaux extérieurs doivent désormais viser mensuellement les états de paie vérifiés et y inclure un examen des dépenses. Toutefois, ces rapports ne sont pas encore exhaustifs, puisque certains éléments, tels que les biens durables, n'y sont pas encore pris en compte.

22. En dépit de ces améliorations, les activités de surveillance et d'information financières de l'ONUDC sont insuffisantes dans l'ensemble, notamment compte tenu de la taille de l'organisation, qui mène des projets à l'échelle mondiale et gère des fonds versés par des donateurs.

23. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élargir la portée des rapports des bureaux extérieurs et d'y inclure d'autres éléments, tels que les biens durables.

Engagements non réglés

24. Le Comité a relevé des lacunes dans les procédures et les contrôles relatifs à la continuité de la validité et de l'exactitude des engagements non réglés. À la fin de l'exercice biennal, le solde de ces engagements était de 17,1 millions de dollars.

25. Le Comité a étudié les activités d'examen trimestriel de l'ONUDC et comparé les résultats à l'analyse de la liquidation des engagements non réglés en 2012 et 2013. Les montants des engagements non réglés qui ont été comptabilisés en pertes ou annulés étaient bien plus élevés en décembre de chaque année (environ 2,3 millions de dollars) que durant les autres trimestres (0,25 million de dollars en moyenne). Aucun lien avec les activités de l'Office n'a permis d'expliquer cette différence. Un examen approfondi a montré que les directives relatives aux activités d'examen trimestriel pouvaient être renforcées, le but étant de s'assurer que les agents certificateurs contrôlent bien, en plus de leur validité, l'exactitude des montants des engagements non réglés.

26. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des engagements non réglés, et envisage de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure.

27. Des vérifications supplémentaires du solde des engagements non réglés, en particulier des rapprochements effectués a posteriori entre les montants effectivement dépensés et les montants engagés, ont permis de confirmer le solde déclaré, mais ont montré que 500 000 dollars avaient été annulés entre janvier et avril 2014, dont 400 000 au titre d'un seul département.

Biens durables

28. Au 31 décembre 2013, l'ONUDC possédait des biens durables d'une valeur de 18 millions de dollars. Les procédures et les contrôles visant à s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des registres des immobilisations se sont révélés insuffisants, en particulier dans les bureaux extérieurs. Ainsi, 3 des 20 achats de biens durables vérifiés par le Comité n'avaient pas été constatés dans le registre. D'autres avaient été inscrits en regard de montants qui étaient incorrects ou auxquels un taux de change erroné avait été appliqué par le bureau extérieur. Enfin, sur les 36 comptabilisations en pertes vérifiées par le Comité, 10 avaient été approuvées à titre rétrospectif, dont 7 concernaient des biens qui avaient été réformés plus de deux ans auparavant.

29. Ces lacunes n'entraînent pas d'erreur significative dans les états financiers de l'ONUDC établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, en application desquelles les biens corporels n'apparaissent pas dans l'état de l'actif et du passif, mais devront être corrigées afin d'éviter toute erreur importante dans les soldes d'ouverture et les états financiers qui seront établis conformément aux normes IPSAS.

30. **Le Comité recommande, et l'ONUDC a accepté, que les bureaux extérieurs mettent rapidement à jour les registres des immobilisations en y faisant apparaître tous les ajouts, liquidations et transferts effectués au moment de l'achèvement des projets et de la cession des biens.** L'ONUDC a affirmé que, sous réserve d'un financement additionnel et après la mise en service d'Umoja, la Section de l'appui général de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne et la Division des opérations de l'ONUDC se coordonneraient en vue d'aider les bureaux extérieurs à mettre à jour leurs registres.

4. État d'avancement du passage aux normes IPSAS

31. L'ONUDC établira ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année se terminant le 31 décembre 2014. Le Comité a continué de vérifier les préparatifs entrepris en vue du passage aux normes IPSAS, en particulier l'état de préparation des conventions comptables et des processus financiers ainsi que les soldes d'ouverture.

32. La capacité de l'ONUDC d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS en s'appuyant directement sur ses systèmes financiers est limitée par les lacunes des systèmes existants et par la complexité des opérations de saisie des données et de la chaîne de contrôle, qui s'explique par le niveau important de responsabilités déléguées aux bureaux extérieurs. L'équipe centrale chargée des finances a bien avancé par rapport au calendrier général et a augmenté les ressources affectées à l'amélioration des contrôles, notamment ceux relatifs aux immobilisations corporelles. La direction doit toutefois résoudre un certain nombre de problèmes urgents, énumérés ci-après, si elle veut pouvoir générer et tenir à jour des données suffisamment fiables en vue du passage aux normes IPSAS :

- Les immobilisations corporelles de l'ONUDC se trouvent pour la plupart dans les bureaux extérieurs. Les fonctionnaires du siège dépendent des données envoyées par ces bureaux et n'ont jusqu'à présent pas pu en vérifier l'exactitude et la validité, notamment en raison du manque de ressources affectées à cette tâche;

- Afin qu'il gagne en confiance et en compétence et soit en mesure de répondre aux besoins en matière de données financières liés au passage aux normes IPSAS, le personnel des bureaux extérieurs doit être mieux formé, notamment à la façon de comptabiliser les recettes et les promesses de dons et de rattacher ces écritures à l'année financière appropriée;
- Les nouvelles acquisitions et les transferts de biens durables ne sont pas indiqués de façon assez exhaustive et rapide dans les registres des immobilisations;
- Les lacunes dans l'examen par l'ONUDC des engagements non réglés et le fait que les soldes ne soient pas vérifiés en temps et en heure pourraient fortement limiter la fiabilité des systèmes comptables pour ce qui est de produire des données calculées en comptabilité d'exercice pour le passage aux normes IPSAS.

33. L'ONUDC est conscient qu'il subsiste des problèmes et travaille avec les bureaux extérieurs pour y remédier, en particulier en leur proposant des séances de formation, un appui et des orientations supplémentaires. Le Comité va examiner les progrès accomplis dans la résolution de ces problèmes dans le cadre de son audit des soldes d'ouverture arrêtés conformément aux normes IPSAS.

34. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre au point des solutions en vue du passage aux normes IPSAS et de faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail.

5. Gestion des risques

35. Le Comité avait précédemment recommandé à l'ONUDC d'élaborer un plan de gestion des risques cohérent à l'échelle de l'Office (A/67/5/Add.9, chap. II, par. 29) et de trouver des moyens d'améliorer la gestion des risques dans le cadre de l'exécution des projets.

36. En collaboration étroite avec l'Office des Nations Unies à Vienne et dans le contexte du cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne du Secrétariat de l'ONU, l'ONUDC a avancé dans l'élaboration d'un plan local de gestion du risque institutionnel. Il met actuellement au point un dispositif intégré de gestion des risques, ce sujet faisant désormais régulièrement parti de l'ordre du jour du Comité de coordination de la gestion, qui réunit des directeurs et des cadres supérieurs de l'Office. Il a également établi des inventaires des risques institutionnels, qu'il continue d'affiner, et met en place des modalités de communication de l'information relative aux risques, y compris un tableau de bord. Au moment de l'élaboration du rapport, il fallait encore améliorer les inventaires de risques de façon à pouvoir prendre des mesures d'atténuation et les classer par ordre de priorité.

37. Pour ce qui est des projets, l'ONUDC évalue et suit, au niveau local, les risques qui échappent à son contrôle direct. Cette méthode ne permet pas de recueillir les données principales qui permettraient de suivre les risques habituellement liés aux projets ainsi que d'examiner et de comprendre de façon centralisée l'efficacité des activités d'atténuation.

38. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'achever son inventaire des risques institutionnels d'ici à juillet 2014 en classant les risques par ordre d'importance et en déterminant des mesures d'atténuation. L'équipe de direction devra examiner régulièrement l'inventaire et prendre des mesures pour atténuer tout risque nouveau.

6. Gestion et suivi des projets

39. Les principales activités de l'ONU DC (comme les activités d'appui aux États Membres) sont menées dans le cadre de projets. Le Comité a constaté que l'ONU DC n'avait aucun moyen d'obtenir simplement et précisément le nombre de projets en cours, les rapports devant être récupérés manuellement par le Service de la technologie de l'information. Le Comité a reçu un rapport de l'ONU DC indiquant qu'en décembre 2013, 247 projets étaient en cours. À plusieurs reprises au cours de son audit, il a toutefois obtenu des renseignements divergents. Il craint que l'ONU DC n'ait pas une représentation claire et exhaustive du volume et de la valeur de ses activités en cours.

40. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'un moyen fiable de recherche des informations relatives au nombre de projets en cours d'exécution ainsi qu'aux budgets et aux dépenses correspondant à chacun d'entre eux.

41. Le Comité a examiné 18 projets gérés par le siège de l'ONU DC, son bureau régional pour l'Asie centrale et son bureau de liaison et de partenariat au Brésil afin de déterminer s'ils avaient évolué comme prévu et s'il existait des problèmes structurels liés à l'élaboration et à la gestion des projets. Le montant total du budget approuvé pour ces 18 projets s'élevait à 245 millions de dollars, soit environ 19 % du budget approuvé de l'ONU DC pour les 247 projets en cours au 31 décembre 2013. On trouvera à l'annexe II des précisions à ce sujet.

Révision des projets

42. Toute modification proposée au budget, à la portée, à la durée ou aux effectifs d'un projet entraîne une révision de celui-ci. Toute révision doit faire l'objet d'un examen critique, dont l'objectif est de s'assurer que le projet relève toujours du mandat de l'ONU DC et que ce dernier a la capacité de mener les activités supplémentaires. Sur les 18 projets examinés par le Comité, 15 avaient fait l'objet d'une révision :

- Deux projets avaient été révisés 12 fois depuis leur lancement;
- Quinze projets avaient fait l'objet d'au moins une révision ayant abouti à des changements dans leur budget ou leur durée. Quinze projets avaient vu leur durée augmenter, de 47 mois en moyenne; un projet avait été prolongé de plus de 10 ans et un autre de 9 ans et 11 mois;
- Dix projets avaient vu leur budget augmenter d'un montant allant de 50 000 dollars à 42 millions de dollars. Les budgets des six projets mondiaux menés au siège qui ont été examinés par le Comité avaient augmenté de 22 à 42 millions de dollars.

43. Les révisions avaient été effectuées pour diverses raisons, la plus commune étant le versement d'un financement supplémentaire par les donateurs visant à étendre la durée ou la portée du projet. Dans certains cas cependant, les révisions ne concernaient pas la portée, la durée ou le budget du projet, mais étaient dues à une modification mineure apportée aux effectifs. Dans d'autres cas, les activités supplémentaires devant être menées n'étaient pas clairement définies (il était question, par exemple, de « dispenser de nouveaux programmes de formation »).

44. L'ONU DC n'analyse pas systématiquement les raisons motivant les révisions et les prolongations des projets, bien que la fréquence et la nature de celles-ci soient pour le moins symptomatiques d'une planification incomplète ou irréaliste à l'étape de la conception ou de la révision des projets. Une analyse régulière des raisons motivant les révisions permettrait de mettre au jour certains sujets ou problèmes communs, ce qui pourrait se révéler utile à l'heure d'établir de nouveaux projets. Les prolongations multiples ou importantes indiquent qu'il faudrait peut-être convertir certains projets en programmes et les doter d'un modèle de financement à plus long terme. Cette recommandation vaut en particulier pour les projets mondiaux, mais s'applique également à d'autres projets.

45. Le Comité recommande, et l'ONU DC a accepté, que les directeurs d'un projet dont on se propose d'accroître le budget ou de prolonger la durée indiquent clairement et succinctement, dans le document relatif à la révision, les résultats supplémentaires attendus de cette augmentation ou de cette prolongation.

46. L'ONU DC a aussi accepté, comme le Comité le recommandait, d'analyser régulièrement les raisons motivant les révisions ou prolongations afin de déterminer si la démarche actuelle, qui repose sur les projets, est la plus efficace pour assurer le financement nécessaire à leur bonne exécution et d'améliorer au mieux la planification des projets.

Questions particulières

47. Le Comité a relevé deux questions importantes propres aux projets examinés. La première concerne le projet UZBK23, qui est géré par le Bureau régional pour l'Asie centrale. Ce projet, qui a débuté en 2011, a pour objectif d'améliorer la capacité des pays d'Asie centrale à traiter des données qualitatives et quantitatives. Seul un pays sur les six auxquels devait s'adresser le projet avait envoyé son accord officiel d'y participer, un autre ayant refusé. Sur les quatre autres pays, deux n'avaient pas signé l'accord et deux n'avaient pas répondu. Le Bureau régional pour l'Asie centrale a informé le Comité qu'il avait décidé, sur la base de consultations au cours desquelles les pays bénéficiaires avaient accepté certains volets du projet, de mener celui-ci à bien. Sans accord officiel de la part des pays, les donateurs et les États bénéficiaires risquent de suspendre leur financement ou leur participation, à la suite de quoi l'ONU DC pourrait perdre des ressources et ne pas être en mesure de produire les résultats escomptés.

48. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'obtenir l'engagement formel des pays bénéficiaires en faveur des objectifs d'un projet avant de le mettre en œuvre et de ne débiter l'exécution du projet qu'une fois tous les accords officiels obtenus.

49. La seconde question concerne le projet BRAT83, un projet multi-institutionnel qui était géré par le Bureau de liaison et de partenariat de l'ONU DC au Brésil. Les donateurs exigeant une coopération interinstitutionnelle, le Bureau a élaboré et exécuté le projet en collaboration avec cinq autres organismes des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Organisation internationale du Travail. Le Bureau était chargé de l'exécution d'un des six volets du projet, qui était coordonné par le PNUD.

50. Selon le plan-programme conjoint, approuvé par les six organismes des Nations Unies, le PNUD devait réaliser un examen complet afin de repérer d'éventuels problèmes avant le démarrage des autres activités. Cet examen ayant été considérablement retardé, le Bureau a décidé, après en avoir étudié la possibilité, de démarrer malgré tout ses activités. Le Bureau de liaison et de partenariat reconnaît qu'il aurait pu envisager plus tôt cette possibilité, mais qu'il n'avait pas anticipé cet important retard et qu'il souhaitait procéder comme convenu dans le plan conjoint.

51. Dans ses rapports d'avancement, le Bureau a souligné les risques associés à un projet multi-institutionnel et fourni une liste précise des problèmes rencontrés à mesure qu'ils se posaient. Une évaluation à mi-parcours, commandée par le donateur et menée par un expert indépendant, a montré qu'il y avait des lacunes dans la planification, la dotation en ressources et le suivi du projet, ainsi que dans l'intégration, la coordination et la communication entre les organismes partenaires. Les problèmes mis en avant dans le rapport d'évaluation ont incité le donateur à limiter le financement du projet. Si beaucoup d'activités prévues ont pu être menées à bien, d'autres, y compris certaines relevant du Bureau, ont dû être réduites ou supprimées.

52. Les projets de grande ampleur ou qui sont exécutés par plusieurs partenaires doivent être bien planifiés et coordonnés. Les partenaires doivent pleinement définir et approuver leurs rôles et responsabilités respectifs, ainsi que leurs liens d'interdépendance, et s'en acquitter, faute de quoi la bonne exécution des projets pourrait s'en trouver compromise. Cet exemple montre qu'il faut, dès le début, procéder à une évaluation plus exhaustive des risques et de la faisabilité des projets.

53. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le recommandait, de déterminer, pour les projets entrepris conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, et dès la phase de planification, si certaines activités peuvent être menées unilatéralement et, le cas échéant, d'en tenir dûment compte lors de la planification.

Suivi et établissement de rapports

54. Les directeurs de projets doivent présenter quatre rapports par an au siège. Ces rapports sont téléchargés sur le portail d'informatique décisionnelle de l'ONU DC, ProFi, qui est accessible au personnel, aux donateurs et aux États Membres. Ces rapports d'étape sont importants dans la mesure où ils permettent de montrer à la direction et aux parties prenantes que les projets progressent comme prévu et de les avertir des éventuels problèmes rencontrés dans l'exécution, leur laissant la possibilité de prendre des mesures correctives ou d'apporter un appui supplémentaire, le cas échéant.

55. Sur les 18 projets examinés par le Comité, 6 n'avait pas fait l'objet d'un rapport en 2012. Dans un cas, aucun rapport n'avait été téléchargé sur ProFi depuis deux ans. En février 2014, le Groupe de l'appui aux programmes et du contrôle de l'ONUDC a indiqué, dans son rapport de suivi, que seulement 81 % des rapports attendus avaient été présentés et que le taux de présentation variait de 25 % à 100 % selon les bureaux. Ces lacunes risquent de compromettre la transparence des projets et d'empêcher la direction et les parties prenantes d'avoir accès à des informations à jour concernant les progrès accomplis et donc d'être en mesure de faire face aux menaces et aux problèmes qui peuvent se poser.

56. Les directeurs de projet ont indiqué qu'ils passaient beaucoup de temps à établir des rapports supplémentaires en plus de ceux téléchargés sur ProFi, notamment à l'intention des donateurs, à usage interne ou à l'intention des autres organismes du système des Nations Unies. Ils ont indiqué qu'en 2011-2012, le personnel avait élaboré au moins une trentaine de rapports et de comptes rendus, l'un d'eux évoquant même plus de 60 rapports. Il se pourrait que ce volume important rende plus difficile l'élaboration des rapports d'étape et leur téléchargement sur ProFi pour les directeurs, même s'ils ne l'ont pas dit expressément.

57. L'ONUDC a accepté la recommandation du Comité selon laquelle, lorsqu'un directeur de projet ne soumet pas sur le portail d'informatique décisionnelle ProFi son rapport d'étape dans un délai d'un mois suivant la fin de la période prévue à cet effet, le chef de division concerné doit prendre des mesures correctives afin que la direction et les parties prenantes puissent disposer d'informations précises sur les progrès accomplis et régler rapidement tous les problèmes pouvant survenir dans l'exécution du projet.

58. L'ONUDC a aussi accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir ses procédures actuelles en matière d'établissement de rapports, qu'ils soient à usage interne ou à l'intention des donateurs, en vue de déterminer s'il est possible de mener à bien cette tâche de façon plus économique, par exemple en simplifiant ou en optimisant ces procédures ou en limitant les contributions demandées au personnel du projet.

Comité d'examen des programmes

59. Le Comité d'examen des programmes de l'ONUDC est chargé d'examiner tous les projets de grande envergure et les programmes, de les soumettre à un examen critique et de les approuver. En application des directives de gestion des opérations de l'ONUDC, des rapports d'activité fournissant un aperçu des progrès accomplis dans l'exécution des programmes régionaux et nationaux sont présentés une fois par an. En 2012, seuls trois rapports ont été soumis sur une quinzaine au total. Rien n'indique que les chefs de division fassent respecter cette directive ou que le Comité d'examen des programmes ait fait part de cette lacune au Directeur exécutif. En conséquence, la direction de l'ONUDC risque de ne pas avoir une idée précise des progrès accomplis dans l'exécution des programmes régionaux et nationaux, qui peuvent ainsi ne pas faire l'objet d'un examen critique et d'un contrôle en interne. Il en résulte que si les programmes n'évoluent pas comme prévu, la direction de l'ONUDC ne sera pas en mesure de prendre les mesures voulues pour redresser la situation. Il est également possible que les projets et les programmes ou leur budget prennent, de la sorte, une ampleur incontrôlée.

60. L'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander aux chefs de division de prendre les mesures nécessaires en cas de non soumission par les représentants des bureaux extérieurs des rapports annuels sur l'exécution des programmes régionaux et nationaux au Comité d'examen des programmes, afin que les progrès puissent être contrôlés. Le Comité d'examen devrait, quant à lui, signaler tous les manquements au Directeur exécutif et au chef de division concerné.

7. Gestion des entités extérieures

61. Dans la mise en œuvre de ses programmes, les problèmes que rencontre l'ONUDC sont essentiellement liés aux difficultés inhérentes à la lutte contre la drogue et le crime, question politiquement complexe. L'ONUDC s'appuie sur des entités extérieures (partenaires d'exécution, tiers prestataires de services et organismes subventionnés) pour mettre en œuvre ses programmes. Comme indiqué ci-après, l'ONUDC ne dispose pas de données complètes et fiables concernant les dépenses effectuées par l'intermédiaire de ces entités extérieures. Il estime toutefois qu'en 2013, il a dépensé 23 millions de dollars par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution et 22 millions sous forme de subventions.

62. Le modèle de prestation de services du système des Nations Unies repose en grande partie sur la collaboration avec des entités extérieures, dont la taille et le rôle varient considérablement d'un cas à l'autre. Il peut s'agir de gouvernements hôtes ou de grandes organisations non gouvernementales présentes dans plusieurs pays, qui ont l'habitude de travailler avec les organismes des Nations Unies, ou bien de plus petites organisations qui contribuent à la mise en œuvre des programmes ou projets à l'échelon local. On range aussi dans cette catégorie certaines entités bénéficiant de subventions. Une des notions de base du principe de responsabilité veut qu'une organisation qui verse des fonds à une entité extérieure mette en place et gère un système de gouvernance efficient, qui offre à l'organisation des garanties quant à l'adéquation et aux compétences de l'entité extérieure et quant au fait qu'une fois versés, les fonds seront bien utilisés aux fins prévues.

63. L'ONUDC ne dispose pas de données complètes concernant les dépenses effectuées par l'intermédiaire des entités extérieures; ces dépenses ne font pas non plus l'objet d'un suivi ou de rapports systématiques. En l'absence de ces informations, il ne lui est pas possible de déterminer le niveau de risque opérationnel et le niveau d'appui qui pourraient s'avérer nécessaire. Les systèmes actuels ne permettent pas d'obtenir aisément ces informations. Lorsque le Comité lui a demandé des informations concernant les dépenses effectuées par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, l'ONUDC a dû rechercher manuellement les données dans ses systèmes. En outre, les informations figurant dans le document interne de suivi des subventions, censé recueillir les données relatives à toutes les subventions versées, étaient incomplètes ou inexactes.

64. **L'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à dresser, d'ici à octobre 2014, un tableau complet et exact des dépenses effectuées au profit et par l'intermédiaire des entités extérieures, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour garantir la capacité de l'Office à gérer convenablement ses relations avec des entités extérieures.**

L'Office devrait examiner et mettre à jour régulièrement ces informations, de préférence chaque trimestre et, au minimum, une fois par an.

Sélection des partenaires

65. Le Comité a examiné 24 protocoles de partenariats portant sur 11 projets.

66. L'ONUDC n'a fourni des justificatifs concernant le processus de sélection des partenaires que pour 3 projets sur 11; de même, des justificatifs concernant la sélection n'ont été fournis que pour un seul des trois partenaires associés au projet GLOK32, géré par le siège de l'Office. L'Office a indiqué avoir eu du mal à mettre en place un processus de sélection efficace dans le cadre des autres projets gérés par son siège. Certes, dans certaines circonstances, le choix et la sélection de partenaires extérieurs peuvent être limités par le contexte politique et économique ou les conditions de sécurité; il importe néanmoins que ce processus soit étayé par des pièces justificatives afin de garantir, d'une part, que le processus s'est déroulé de façon équitable et transparente et, d'autre part, que l'on a vérifié l'adéquation et les capacités du partenaire choisi, l'objectif étant de protéger au mieux les fonds de l'ONUDC et des donateurs des risques de fraude ou de mauvaise rentabilité.

67. Le Comité a noté que le Bureau régional pour l'Asie centrale de l'ONUDC coopérait de façon limitée avec les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités extérieures et que, pour la direction, un processus formel de sélection n'était pas nécessaire pour les entités retenues, étant donné la nature des relations (il s'agissait dans tous les cas soit d'organes gouvernementaux soit d'autres organismes des Nations Unies). Le Comité estime néanmoins que des justificatifs doivent être présentés pour ces choix et que l'ONUDC doit procéder aux vérifications qui s'imposent.

68. Le Bureau de liaison et des partenariats de l'Office au Brésil a fait appel à un processus de mise en concurrence pour sélectionner sept ONG sur un groupe de neuf. Dans le cadre du projet BRAX16, seul un des deux partenaires a été sélectionné par voie de concours. L'autre a été choisi par le donateur, une entreprise privée engagée dans la lutte contre la violence chez les jeunes. Le Bureau de liaison et des partenariats a néanmoins soumis ledit partenaire à ses vérifications d'usage portant sur sa gestion financière et sa régularité. Dans le cadre du projet BRAK57, par souci de cohérence et de comparabilité en matière de conduite d'une activité de recherche ciblée, un des partenaires a été choisi en dehors de toute mise en concurrence, le Gouvernement hôte et le Bureau de liaison et des partenariats ayant estimé qu'il remplissait particulièrement bien les conditions exigées, ce qu'a pu vérifier le Comité à l'examen de la documentation relative au projet.

69. Le Comité a noté que le projet BRAT83, qui avait pour objectif de créer un programme de prix destinés aux jeunes dans trois zones géographiques, avait donné lieu à une série de bonnes pratiques. Après la procédure d'évaluation initiale, le Bureau de liaison et des partenariats au Brésil et le PNUD (l'un des six partenaires issus du système des Nations Unies associés au projet) ont rencontré les deux soumissionnaires les mieux notés sur chacun des sites, afin d'évaluer leur compréhension du projet et leurs capacités. Cette démarche, qui ne correspondait pas à la pratique habituelle, se justifiait par le fait que les activités et la méthodologie du projet constituaient des nouveautés au Brésil.

70. L'ONU DC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à évaluer, dans le cadre du processus de sélection, l'adéquation et les capacités des entités extérieures et à conserver une documentation relative aux processus utilisés.

Suivi

71. Si l'ONU DC a conclu des accords de suivi avec tous les partenaires de ses bureaux extérieurs, comme en a attesté la documentation consultée par le Comité, il n'en a pas été de même avec les partenaires du siège. Or, en l'absence d'accords formels de suivi, il est difficile pour l'Office de s'assurer que les projets progressent conformément aux plans convenus. L'ONU DC a assuré un suivi dans le cadre de chacun des 11 accords examinés par le Comité. Dans tous ces cas, les partenaires ont présenté des rapports périodiques concernant à la fois les dépenses et les produits de fond, et l'ONU DC s'est rendu sur le terrain pour rencontrer les partenaires.

72. L'ONU DC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à inclure dans les accords de financement conclus avec toutes les entités auxquelles il verse des fonds une clause spécifiant la mise en place d'un dispositif de suivi.

73. Dans le cadre du projet BRAX16, le Bureau de liaison et des partenariats au Brésil avait mis en place un dispositif de suivi permanent grâce auquel il avait pu se rendre compte qu'un partenaire éprouvait des difficultés à répondre aux exigences du projet. En dépit des efforts qu'il avait déployés pour aider ce partenaire, le Bureau avait dû mettre fin au contrat, ce qui avait retardé et limité les résultats du projet. D'une manière générale, il faudrait peut-être se demander s'il ne conviendrait pas de faire preuve d'une plus grande rigueur dans l'évaluation des capacités des entités extérieures, préalablement à la conclusion d'un accord de partenariat. On note par exemple que l'ONU DC ne s'informe pas auprès d'autres organismes des Nations Unies qui ont peut-être affaire aux mêmes entités extérieures.

74. Au cours de l'exercice biennal, l'ONU DC a mis au point un cadre destiné à régir le recours à des entités extérieures. Les travaux d'élaboration de ce cadre ont commencé fin 2012 et le cadre a été mis en place en avril 2014. Il comporte un document-cadre, qui énonce les principes et les objectifs de la collaboration avec les entités extérieures, et une série de documents de référence et de modèles, notamment un manuel sur les subventions et un autre sur la collaboration avec les partenaires d'exécution. En outre, l'ONU DC mettra en place, en août 2014, un Groupe de travail sur la collaboration avec les entités extérieures, qui conseillera et orientera le personnel de l'Office et approuvera certains types d'accords de partenariat. Ce groupe sera également chargé de compiler et d'analyser les données relatives au recours à des entités extérieures par l'ONU DC. Le Comité a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels le cadre pourrait être amélioré, comme indiqué dans la recommandation ci-après.

75. L'ONU DC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer le cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures. Le Comité suggère à l'ONU DC de prendre les dispositions suivantes :

- Préciser que, même lorsqu'il recourt à un partenaire extérieur, l'ONU DC est responsable, en dernier ressort, de l'utilisation efficiente des fonds mis à disposition par les donateurs;

- Faire figurer, dans la partie du cadre relative au devoir de diligence et à la sélection des partenaires, une clause stipulant la nécessité de consulter les collègues de l'ONUDC et d'autres organismes des Nations Unies pour savoir si l'entité pressentie a satisfait aux exigences fixées dans le cadre de précédentes collaborations;
- Fournir des modèles d'accords avec les partenaires d'exécution;
- Bien faire comprendre aux chefs de projet qu'une partie du financement alloué au projet doit être réservée au financement des activités de sélection et de suivi des partenaires extérieurs;
- Fournir des directives concernant les montants minimum et maximum de financement et fixer une limite à la durée des partenariats;
- Établir un lien clair entre, d'une part, les options en matière de suivi et, d'autre part, les risques et l'importance des projets;
- Définir les modalités selon lesquelles les bureaux extérieurs doivent enregistrer et analyser des données telles que le nombre, la fréquence et la valeur des accords conclus avec les partenaires;
- Mettre en place des directives plus détaillées concernant la collecte d'informations sur les résultats des partenaires, et notamment l'évaluation, à l'issue du partenariat, des partenaires et de la qualité de leurs services.

76. La période de transition devant conduire à la pleine application du nouveau cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures sera cruciale. La formation du personnel à ce nouvel outil a commencé le 7 mai 2014 (153 fonctionnaires – essentiellement du personnel hors siège – doivent être formés en un peu plus de trois semaines) et l'ONUDC devrait recueillir des données et des observations sur le fonctionnement du cadre dans la pratique. La Division des opérations jouera un rôle clé dans le suivi de l'application du cadre.

77. L'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à veiller, notamment par l'intermédiaire de sa Division des opérations, au respect du cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures et à déterminer, d'ici à juillet 2015, si la mise en place de ce cadre a eu une incidence notable sur le rythme ou la portée de l'exécution des projets.

8. Achats hors siège

78. Les activités de l'ONUDC sont en grande partie coordonnées et gérées par ses 65 bureaux extérieurs qui, de ce fait, effectuent une part importante des achats de l'Office. Les bureaux extérieurs peuvent acquérir des biens et des services de trois façons : par l'intermédiaire de l'ONUDC ou de l'Office des Nations Unies à Vienne; par délégation de pouvoir (conférée à 13 bureaux extérieurs); ou par l'intermédiaire d'un autre organisme des Nations Unies, comme le PNUD ou le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

79. Lors des vérifications menées par le Comité, le siège de l'ONUDC a éprouvé des difficultés à fournir des informations sur le nombre des opérations d'achats effectuées par les bureaux extérieurs en vertu d'une délégation de pouvoir ou le nombre des opérations d'achats effectuées pour le compte de ces bureaux par d'autres organismes des Nations Unies, comme le PNUD ou l'UNOPS. Au moment

des vérifications finales, la Section des achats de l'ONU DC a fourni au Comité une nouvelle liste de transactions dont l'élaboration n'avait associé ni l'équipe chargée des finances ni la Division des opérations (qui gère le fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs). D'après les chiffres fournis, la valeur totale des opérations d'achat effectuées en 2013 par les bureaux extérieurs s'élève à 29,8 millions de dollars (soit 60 % de l'ensemble des dépenses au titre des achats de l'ONU DC pour l'année 2013). Aucune donnée n'a été fournie pour 2012.

80. Le siège de l'ONU DC ne procède à aucun contrôle des opérations d'achats effectuées par les bureaux extérieurs. Du fait de cette absence de contrôle, l'ONU DC n'est pas au fait des tendances de l'activité d'achat et n'est pas en mesure de s'assurer que les opérations d'achats réalisées en vertu des pouvoirs délégués aux représentants présents sur le terrain, qui ne possèdent pas de qualifications professionnelles dans le domaine des achats, respectent les règles applicables en la matière.

81. L'ONU DC a accepté, comme le Comité le lui a recommandé, de demander au Service de la gestion des ressources financières, à la Section des achats et à la Division des opérations de doter l'Office des moyens nécessaires pour recueillir et analyser régulièrement des données complètes et fiables sur le volume et la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour s'assurer que l'Office dispose des capacités voulues en matière d'achats.

82. L'Office a également accepté la recommandation du Comité l'invitant à trouver un moyen pour vérifier que les achats effectués par les bureaux extérieurs sont conformes aux règles de l'ONU DC et de l'Office des Nations Unies à Vienne en matière d'achats.

83. Dans les deux bureaux extérieurs où le Comité s'est rendu, les achats effectués au cours de l'exercice biennal avaient respecté les règles et la réglementation établies par l'ONU et une procédure de mise en concurrence avait été lancée pour chaque opération d'achat examinée, le tout suivant des règles de bonne gouvernance et un processus rigoureux de sélection. Dans tous les cas, le rapport qualité-prix était correct eu égard au produit ou au service concerné. Dans leurs appels d'offres, les bureaux avaient précisé les critères qui devaient servir à évaluer les fournisseurs potentiels et avaient utilisé les critères d'évaluation définis dans le *Manuel des achats de l'ONU*. Pour les biens et les services dont la valeur dépassait 40 000 dollars, les bureaux avaient suivi les procédures appropriées autorisées par le comité local des marchés. Le Comité en a conclu que les opérations d'achats étaient bien gérées et a attribué état de choses au respect des règles et des règlements en vigueur ainsi qu'à une bonne compréhension, par l'ensemble des cadres, de l'intérêt du processus de passation des marchés concurrentiel.

84. Au Bureau régional de l'ONU DC pour l'Asie centrale, le fonctionnaire chargé des marchés (la personne investie d'une délégation de pouvoir l'habilitant à passer des marchés et à contracter l'obligation d'effectuer des paiements) était également l'agent certificateur (la personne qui confirme que le contrat a été rempli) dans 9 des 10 cas examinés. Or cette pratique donne la possibilité au fonctionnaire chargé des marchés de commander des biens ou des services à un fournisseur, puis de confirmer la réception desdits biens ou services sans qu'ils n'aient été reçus en réalité. On procédait ainsi car il n'y avait pas d'autres fonctionnaires capables de s'acquitter de ces fonctions. Bien qu'elle ne constitue pas un manquement aux

règles et que le Bureau régional pour l'Asie centrale ait mis en place d'autres contrôles destinés à limiter au minimum les risques, cette pratique, en cours depuis près de deux ans au moment de l'audit, laissait à désirer. L'ONUDC a pris des mesures pour remédier à ces risques, en conférant l'autorité nécessaire à d'autres fonctionnaires du Bureau.

85. L'ONUDC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à s'efforcer de déterminer si, par manque de personnel, des bureaux extérieurs n'assuraient pas la séparation des tâches voulue conformément aux bonnes pratiques en matière d'achats.

86. Les bureaux extérieurs tenaient une liste de fournisseur mais ne consignaient pas et n'utilisaient pas systématiquement les renseignements dont ils disposaient sur la qualité des prestations assurées par les fournisseurs. Actuellement, les bureaux extérieurs s'en remettent excessivement aux renseignements que détiennent des fonctionnaires au sujet des fournisseurs. Le risque s'accroît ainsi de perdre de vue un certain nombre de problèmes lorsqu'il s'agit d'évaluer des fournisseurs déjà connus en vue de l'attribution de nouveaux marchés.

87. L'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité préconisant que les bureaux extérieurs collaborent avec le siège à l'établissement et à la tenue d'un fichier officiel consacré aux prestations des fournisseurs, auquel on pourrait aisément se reporter pour les futures opérations d'achat.

D. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

88. L'ONUDC a informé le Comité qu'il avait officiellement comptabilisé en pertes 11,1 millions de dollars de montants en espèces et en créances (contre 8,2 millions de dollars en 2010-2011), dont 6,7 millions de dollars comptabilisés en pertes au titre du fonds pour la lutte contre la drogue et 4,4 millions au titre du fonds pour la lutte contre le crime, comme indiqué dans la note 4 relative aux états financiers n°4. En outre, 24 millions de dollars (contre 27,2 millions en 2010-2011) ont été comptabilisés en pertes au titre des biens durables.

2. Versements à titre gracieux

89. L'Office a informé le Comité qu'il n'y avait pas eu de versements à titre gracieux en 2012-2013 (comme en 2010-2011).

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

90. L'Office a indiqué que six cas de fraude faisaient l'objet d'enquêtes (il n'y avait eu aucun cas de fraude en 2010-2011). En 2012-2013, il n'y a pas eu de fraude financière ayant entraîné de façon avérée des pertes financières pour l'ONUDC. La valeur de la fraude présumée s'élève à 32 445 dollars. Toutes ces fraudes présumées ont été commises par des membres du personnel et impliquent des détournements, la prise abusive de jours de congé de maladie, un mauvais usage des ressources de l'organisation ou le non-respect des instructions administratives. L'ONUDC n'a pas engagé de poursuites pénales contre les personnes concernées au titre des fraudes commises.

Remerciements

91. Le Comité tient à remercier le Secrétaire général adjoint et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

30 juin 2014

Annexe I

État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs^a

Tableau A.1	Recommandations intégralement appliquées (14)
Tableau A.2	Recommandations partiellement appliquées (11)
Tableau A.3	Recommandation non encore appliquée (1)
Tableau A.4	Recommandations classées (et dans certains cas remplacées par de nouvelles recommandations) (6)

Tableau A.1

Recommandations intégralement mises en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
1	2008-2009 ^b , par. 66	L'ONUDC doit mettre en place un mécanisme de financement pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie.	Conformément aux résultats de l'évaluation actuarielle, l'ONUDC a entrepris de prélever 9 % de ses fonds extrabudgétaires à compter de décembre 2012. Ces prélèvements ont été pris en compte dans le budget prévisionnel de 2013, à la rubrique des fonds extrabudgétaires.	La recommandation a été appliquée en 2013. Le Comité note que la méthode de comptabilisation au décaissement est toujours appliquée.
2	2008-2009 ^b , par. 75	L'ONUDC doit réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des reliquats de congés payés lorsqu'il mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).	La nouvelle méthode d'évaluation des engagements au titre des reliquats de congés payés a été élaborée par l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS.	La recommandation a été appliquée en 2012. Le Comité examinera les soldes révisés et la présentation lors de la vérification des soldes d'ouverture de 2014.
3	2008-2009 ^b , par. 112	L'ONUDC doit corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et dans les documents comptables du PNUD.	L'Office estime que cette recommandation est appliquée. L'ONUDC a fait le nécessaire pour corriger les écarts avec les documents comptables du PNUD et ce dernier a procédé à la fermeture définitive du compte provisoire n° 00028.	La recommandation a été appliquée en 2013. Le Comité examinera toute nouvelle écriture comptable.

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
4	2010-2011 ^c , par. 12	L'ONUDC doit modifier son règlement financier de manière à être en mesure d'approuver officiellement les révisions apportées au budget biennal concernant les fonds non réservés lors de la réunion de ses organes directeurs, qui se tient généralement au premier trimestre de la seconde année d'un exercice biennal. Le Comité a suggéré que cette modification soit apportée au Règlement financier en même temps que ledit règlement et les règles de gestion financière seront révisés pour mise en conformité avec les normes IPSAS.	La recommandation a été appliquée. Le budget consolidé pour l'exercice biennal 2012 -2013 a été approuvé par la Commission des stupéfiants à sa cinquante-sixième session (11-15 mars 2013), et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session (22-26 avril 2013). Les aménagements qu'il a été demandé d'apporter aux règles de gestion financière seront apportés dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS.	Cette recommandation est appliquée.
5	2010-2011 ^c , par. 15	L'ONUDC doit inclure, dans ses états financiers pour l'exercice biennal 2012-2013, les soldes des contributions au budget ordinaire de l'Office.	Cette recommandation a été appliquée. Les états financiers intérimaires et finals de 2012 comprennent les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'Office.	Cette recommandation est appliquée.
6	2010-2011 ^c , par. 26	L'ONUDC devrait : a) demander aux représentants régionaux de fournir, éléments probants à l'appui, les conclusions de leur examen minutieux des rapports financiers mensuels et de fin d'année, notamment en ce qui concerne les obligations souscrites, en provenance de tous les bureaux de pays actifs dans leurs régions respectives;	La recommandation portant sur la validation mensuelle des états de paie a été appliquée. Une validation supplémentaire, faisant suite à l'examen des fonds alloués par rapport aux fonds reçus, a également été mise en place. La validation du registre des actifs deviendra la norme. L'ONUDC dispose déjà d'un mécanisme de contrôle, les rapports de contrôle interne trimestriels et annuels que les bureaux extérieurs sont tenus de présenter.	La recommandation a été appliquée. Chaque mois, les représentants régionaux valident les états de paie après examen. Le Comité note que l'étape supplémentaire prévue par le Service de la gestion des ressources financières, consistant à demander

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
		b) mettre en place un dispositif qui contraigne les dirigeants des bureaux extérieurs à examiner et à signer des rapprochements mensuels des états de paie (le montant prévu des rémunérations versées au personnel devant être mis en regard des versements effectifs).	Ces rapports seront ajustés en fonction des observations des commissaires aux comptes, notamment celles qui portent sur la validation mensuelle des états de paie, et le nettoyage et l'exhaustivité des registres des actifs des bureaux extérieurs.	aux représentants régionaux de valider également le registre des actifs, n'est pas encore en place.
7	2010-2011 ^c , par. 27	L'ONUDC devrait : a) renforcer la supervision et l'examen de la gestion financière dans les bureaux extérieurs; b) passer en revue la structure administrative de chaque bureau régional afin de s'assurer que les fonctions intéressant les finances sont proportionnelles à la taille et au programme du bureau en question; c) procéder aux modifications voulues du système afin de faciliter une meilleure répartition des tâches au sein des équipes financières des bureaux régionaux, qui devienne opérationnelle à la fin de 2012.	<p>Recommandation a) : des formations ont été dispensées dans les bureaux extérieurs; le Service de la gestion des ressources financières examine périodiquement la mise en œuvre des projets et a demandé à la Division des opérations de jouer un rôle central dans l'examen des projections et des justifications des écarts.</p> <p>Recommandation b) : l'ONUDC a passé en revue la structure administrative (notamment les services des ressources humaines et des finances) et fait des changements; jusqu'ici, au Bureau de pays du Nigéria, au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Dakar) et en ce qui concerne le Programme de lutte contre la piraterie du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Nairobi).</p> <p>Recommandation c) : dans d'autres bureaux régionaux, et dans le contexte de futures missions de contrôle, y compris interdivisions, ainsi que de l'examen et de la révision du modèle de financement de l'ONUDC en prévision de l'exercice biennal 2014-2015, l'Office a constaté qu'il n'était pas possible de créer des profils</p>	<p>La recommandation a été appliquée.</p> <p>Lors de leur visite au Bureau régional pour l'Asie centrale, les commissaires aux comptes ont constaté que les procédures s'étaient globalement améliorées.</p> <p>Au Service de la gestion des ressources financières, les commissaires aux comptes ont constaté un contrôle plus solide bien que toujours difficile vue la grande diversité qui caractérise les bureaux extérieurs.</p>

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
8	2010-2011 ^c , par. 33	L'ONUDC devrait examiner et renforcer la structure des services financiers d'un certain nombre de ses bureaux régionaux et extérieurs, afin de favoriser le respect intégral de l'ensemble des procédures en vigueur.	<p>d'utilisateurs pour le grand livre des bureaux extérieurs. Grâce à la certification électronique, l'accès est désormais restreint aux seuls utilisateurs autorisés. Un rapport a été mis au point pour le suivi des accès.</p> <p>Les mesures suivantes ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifications aléatoires des systèmes de comptes d'avances temporaires et de fonds de caisse; • Inventaires effectués à l'improviste; • Examen des engagements en fin d'exercice; • Formations périodiques dans le domaine de la gestion financière; • Vérifications par sondage portant sur les immobilisations; • Rapports visant à repérer certains types de transactions à examiner. 	<p>La recommandation a été appliquée.</p> <p>Chaque année, une demi-douzaine de bureaux font l'objet d'un contrôle aléatoire effectué par le Service de la gestion des ressources financières.</p>
9	2010-2011 ^c , par. 36	L'ONUDC devrait : a) mettre à jour et diffuser ses directives sur la procédure à appliquer en cas de paiement anticipé de l'indemnité journalière de subsistance et adresser des rappels réguliers à l'ensemble du personnel; b) procéder à des contrôles aléatoires pour amener le personnel de tous les bureaux de l'Office à respecter scrupuleusement les règles en vigueur.	Des directives détaillées ont été publiées au premier trimestre de 2013.	La recommandation a été appliquée.

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUSD</i>	<i>Observations du Comité</i>
10	2010-2011 ^c , par. 42	L'ONUSD devrait enregistrer dans le système tous les renseignements indispensables à ses travaux et les rendre disponibles à de multiples utilisateurs, avec des renvois exhaustifs et appropriés à d'autres documents, y compris ceux qui justifient ses décisions, et élaborer une stratégie définissant les paramètres d'un plan d'archivage de ces documents et de l'information concernant les principaux processus.	<p>Les modifications suivantes ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités d'exécution des tâches liées au Grand livre des bureaux extérieurs ont été améliorées, avec notamment la possibilité de joindre des pièces justificatives; • La certification électronique est désormais possible pour le Grand livre des bureaux extérieurs; • Les accords de financement et les profils des donateurs sont à présent plus complets. <p>Des modifications supplémentaires seront apportées dans la limite des ressources disponibles, lorsque les activités courantes en font apparaître la nécessité.</p>	<p>La recommandation a été appliquée.</p> <p>Les modalités d'exécution des tâches ont été améliorées pour que des pièces justificatives puissent être jointes, et la certification électronique est désormais possible.</p>
11	2010-2011 ^c , par. 46	L'ONUSD devrait rechercher, en consultation avec le Siège de l'ONU, une solution globale et efficace pour le financement de ses futurs engagements à l'égard de ses fonctionnaires.	Conformément aux résultats de l'évaluation actuarielle, l'ONUSD a commencé à prélever à ce titre 9 % des ressources extrabudgétaires à partir de décembre 2012. Il en a été tenu compte dans le budget des ressources extrabudgétaires de 2013.	La recommandation est appliquée (voir également point 1 ci-dessus).
12	2010-2011 ^c , par. 50	L'ONUSD devrait examiner chaque mois le montant de l'encaisse et des placements, aux fins de l'analyse des mouvements de trésorerie et de l'examen de la mise en œuvre des programmes et projets.	<p>L'exposition aux variations des taux de change et du rendement des investissements est mesurée deux fois par semaine. En liaison avec la Trésorerie de l'ONU, les soldes en euros ont été réduits au minimum afin de diminuer les risques. Un gros volume a été vendu en mai 2012.</p> <p>Les liquidités en devises étrangères sont maintenues à un niveau correspondant à moins de 2,5 mois de dépenses.</p>	<p>La recommandation est appliquée.</p> <p>Le Service de la gestion des ressources financières conserve un tableur de suivi.</p>

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
13	2010-2011 ^c , par. 70	L'ONUDC et l'Office des Nations Unies à Vienne devraient informer immédiatement tous les demandeurs – et leur rappeler régulièrement ensuite, si nécessaire – qu'il est important d'engager et de mener à bien les procédures de passation de marchés dans les meilleurs délais, de manière à faciliter la mise en concurrence et à éviter les dépenses inutiles.	L'ONUDC collabore également avec la Trésorerie de l'ONU au sujet du peso colombien. Le Comité exécutif est informé de l'exposition. L'ONUDC a mis en place un système de rappels automatiques en 2013.	La recommandation a été appliquée.
14	2010-2011 ^c , par. 23	L'ONUDC devrait réexaminer sa trésorerie en vue de la réduire au minimum. À cette fin, il devrait chercher des moyens d'accélérer la mise en œuvre des programmes de façon mesurée et mieux aligner les contributions et échéanciers de déploiement, qui doivent être réalistes.	Le Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures a été publié en avril 2014; il a pour objet de réduire les retards de traitement des subventions et ainsi d'accélérer l'exécution des programmes. La procédure d'assurance qualité est déclenchée en amont, et les retards sont ainsi évités. Le Cadre permet également à l'ONUDC de gérer différents types de risques, comme les risques liés à la livraison et les risques financiers Les programmes dont les projections n'étaient pas réalistes n'ont pas été approuvés par le Comité d'examen des programmes	La recommandation a été appliquée. Le Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures prévoit des procédures propres à réduire les besoins de liquidités

Tableau A.2

Recommandations partiellement appliquées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
1	2010-2011 ^c , par. 29	L'ONUDC devrait élaborer un plan de gestion des risques cohérent.	<p>Les rapports trimestriels et annuels de contrôle interne visés au point 6 du tableau A.1 ci-dessus comportent déjà une section sur la gestion des risques. Une fois mise au point la méthodologie d'atténuation des risques (voir tableau A.2, point 8), cette partie du rapport sera ajustée et comprendra un inventaire hiérarchisé des risques, et des mesures qu'il est prévu de prendre pour les atténuer.</p> <p>Après présentation des rapports trimestriels et annuels de contrôle interne, les sections régionales du Service de la programmation intégrée et du contrôle de la Division des opérations examinera les informations présentées. En fonction des résultats, la direction décidera si d'autres mesures doivent être prises pour gérer ces risques.</p>	<p>La recommandation a été partiellement appliquée.</p> <p>L'ONUDC dispose à présent d'un projet d'inventaire des risques.</p> <p>L'ONUDC n'a pas encore intégré d'inventaire des risques définitif, ni adopté de mesures d'atténuation hiérarchisées (voir par. 38 du présent rapport).</p>
2	2010-2011c, par. 38	L'ONUDC devrait rendre compte des donations de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi faire en sorte que toute exception aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues.	<p>Pour que les accords de financement soient enregistrés de façon cohérente, la Section du cofinancement et des partenariats et le Service de la gestion des ressources financières ont décidé de mettre en place une procédure interne suivant laquelle les accords sont enregistrés une fois qu'ils ont chacun donné leur feu vert.</p> <p>En prévision de l'application des normes IPSAS et de la mise en service d'Umoja, des modifications sont apportées au système afin d'assurer un enregistrement cohérent des fonds reçus, quelle qu'en soit la source.</p>	<p>La recommandation a été partiellement appliquée.</p> <p>Un examen des recettes a confirmé une amélioration de la piste de vérification.</p> <p>Selon une version actualisée du manuel relatif aux programmes et aux opérations de l'ONUDC, les contrats standard ne doivent pas être approuvés par les services juridiques. Toutefois, l'approbation définitive de cette version est attendue depuis plus d'un an.</p>

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
3	2010-2011 ^c , par. 39	L'ONUDC devrait distribuer à l'ensemble du personnel une version améliorée de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment sur la procédure d'autorisation, afin de rappeler les critères à appliquer pour la comptabilisation et des recettes.	Des consultations ont eu lieu entre la Section du cofinancement et des partenariats, le Service de la gestion des ressources financières et les juristes. La Section va élaborer une version définitive consolidée, qui sera envoyée au Service et aux juristes pour approbation définitive.	La recommandation a été partiellement appliquée. Selon une version actualisée du manuel relatif aux programmes et aux opérations de l'ONUDC, les contrats standard ne doivent pas être approuvés par les services juridiques. Toutefois, l'approbation définitive de cette version est attendue depuis plus d'un an.
4	2010-2011 ^c , par. 72	L'ONUDC devrait : a) déterminer avec le Siège de l'ONU si des ressources et des fonds adéquats seront mis à sa disposition; et b) réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS à la lumière des progrès accomplis.	Un fonctionnaire a été recruté et un autre est en cours de recrutement. L'outil de gestion du projet et le plan de mise en œuvre sont mis à jour tous les mois. Les ressources nécessaires viendront, soit des fonds affectés à l'appui au programme, soit du Siège de l'ONU.	La recommandation a été partiellement appliquée. Des ressources supplémentaires ont été approuvées par le Siège de l'ONU pour le passage aux normes IPSAS, mais elles sont gelées et n'ont donc pas encore pu être utilisées à cette fin.
5	2010-2011 ^c , par. 79	L'ONUDC devrait, chaque fois qu'un document stratégique est actualisé, veiller à l'alignement : a) des buts et objectifs qui y sont énoncés; et b) des calendriers de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques.	L'ONUDC a adopté des indicateurs types pour chacun de ses domaines thématiques afin d'assurer l'alignement sur le cadre stratégique.	La recommandation a été partiellement appliquée. Après avoir examiné un échantillon de documents portant sur les indicateurs types, le Comité a estimé que l'alignement s'était amélioré mais a noté qu'un petit nombre d'indicateurs du cadre stratégique ne figuraient pas dans les indicateurs types. L'ONUDC a accepté de passer en revue les indicateurs types et de remédier à toute autre lacune.

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUSDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
6	2010-2011 ^c , par. 87	L'ONUSDC devrait, lorsqu'il actualisera chacun de ses programmes régionaux : a) fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) définir des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) fixer un nombre gérable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; et d) faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques.	L'ONUSDC a apporté des modifications sur le plan des directives et des procédures d'approbation, afin de mettre davantage l'accent sur les différentes questions soulevées dans la recommandation.	La recommandation a été partiellement appliquée. Tous les programmes régionaux n'ont pas été actualisés et, lors de son évaluation de quatre programmes régionaux (Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Caraïbes et Afrique australe), le Comité a constaté que malgré une certaine amélioration, deux d'entre eux avaient plus de 40 indicateurs (respectivement, 45 et 60). Il a constaté qu'il n'existait pas de lien clair entre le nombre d'indicateurs et le budget, la durée ou l'échelle (nombre de pays) des programmes, et que certaines mesures dépendaient largement des informations fournies par les pays participants.
7	2010-2011 ^c , par. 90	L'ONUSDC devrait mettre en place d'ici à décembre 2012 un mécanisme permettant de rendre compte, tant en interne qu'aux partenaires extérieurs, des progrès accomplis dans l'exécution des programmes régionaux.	L'ONUSDC a mis au point un nouveau mécanisme permettant de rendre compte de ses programmes régionaux et, en mars 2013, les responsables de ces programmes ont communiqué au siège de l'Office la première série de rapports.	La recommandation a été partiellement appliquée. Les rapports n'ont pas encore été examinés par les hauts responsables de l'ONUSDC, ni transmis aux donateurs et autres parties prenantes.
8	2010-2011 ^c , par. 93	D'ici à septembre 2012, l'ONUSDC devrait s'assurer que tous les nouveaux projets : a) comportent une définition brève et claire du problème à régler;	Au cours de l'exercice biennal, l'ONUSDC a révisé le formulaire utilisé pour les propositions de projets et les instructions qui l'accompagnent pour donner suite à la recommandation.	La recommandation a été partiellement appliquée. Ayant examiné trois projets, le Comité estime que les recommandations a) et b) ont

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
		<p>b) s'accompagnent d'un cadre de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi; c) recensent, pièces à l'appui, les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en prévoyant dans chaque budget une réserve pour imprévus.</p>		<p>été entièrement appliquées, et que la recommandation c) l'a été partiellement : les risques sont répertoriés, mais uniquement ceux sur lesquels l'ONUDC n'a aucun contrôle, et les budgets ne contiennent pas de marge de sécurité pour imprévus. Le Comité juge toujours cette façon de procéder irréaliste et estime qu'elle pourrait donner des attentes irréalistes aux donateurs. Il serait peut-être possible de convenir avec les donateurs de l'inclusion d'une marge de sécurité qui, si elle n'était pas utilisée, serait restituée ou réaffectée au projet. Ce mécanisme pourrait également constituer un nouveau dispositif de responsabilisation concernant l'utilisation des fonds des donateurs.</p>
9	2010-2011 ^c , par. 96	<p>D'ici à décembre 2012, l'ONUDC devrait : a) collecter des données qui permettent de mesurer les progrès accomplis à l'aune des objectifs fixés lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son processus de suivi centralisé; b) suivre les dépenses effectuées par rapport à un échéancier.</p>	<p>Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDC a mis en place un nouveau mécanisme de communication de l'information sur les programmes, afin de fournir aux responsables et autres parties prenantes une synthèse plus claire des progrès réalisés.</p>	<p>La recommandation a été partiellement appliquée.</p> <p>Le Comité a constaté que des données permettant de mesurer les progrès accomplis à l'aune des résultats et indicateurs clefs étaient collectées au niveau des projets, mais pas au niveau des programmes. Il a également constaté que les nouveaux descriptifs de projet comprennent des échéanciers</p>

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
10	2010-2011 ^c , par. 105	L'ONUDC devrait : a) mettre au point une stratégie détaillée d'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) mettre à profit cette expérience pour déterminer la méthodologie à suivre pour les autres programmes régionaux; c) achever les évaluations à temps pour pouvoir en tirer les conclusions voulues lors de la conception des futurs programmes régionaux.	L'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a été réalisée et présentée aux organes directeurs de l'ONUDC en 2013. L'évaluation de quelques autres programmes est programmée.	<p>de dépenses, mais que le siège de l'ONUDC n'en tient pas compte pour le suivi et continue à n'utiliser que les taux d'exécution aux fins du suivi. Le personnel du siège risque donc de demander des explications concernant des écarts qui n'existent pas, et les responsables de projet de les fournir.</p> <p>La recommandation a été partiellement appliquée.</p> <p>Si l'ONUDC a établi une méthode d'évaluation des programmes régionaux, le Comité a constaté qu'un seul programme avait été évalué, et qu'une seule autre évaluation était en cours (Afghanistan et pays voisins). Il a également noté que plusieurs programmes régionaux avaient été prolongés. Si les programmes régionaux sont prolongés ou révisés sans avoir été évalués au préalable, les éventuels problèmes de gestion ou de rentabilité des interventions pourraient subsister.</p>

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUSDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
11	2010-2011 ^c , par. 105	En 2012, l'ONUSDC devrait : a) déterminer comment compiler et analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour recenser et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; b) charger les services concernés de procéder aux améliorations qui s'imposent; c) déterminer les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations.	L'ONUSDC est en train de parachever la création d'un portail d'évaluation offrant une fonction de recherche des rapports d'évaluation, des recommandations et des enseignements tirés de l'expérience, et de terminer une analyse globale des évaluations devant être soumise aux hauts responsables pour examen. Il a également mis en place un système automatisé.	La recommandation a été partiellement appliquée.

Tableau A.3

Recommandation non appliquée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUSDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
	2010-2011 ^c , par. 100	D'ici à la mi-2012, l'ONUSDC devrait : a) coordonner les projets de perfectionnement des logiciels informatiques lancés par la Section des finances, le Service de planification stratégique et le Groupe de l'évaluation indépendante; et b) remédier aux lacunes que présentent ses systèmes informatiques sur le plan du suivi des résultats, compte tenu de l'évolution de la situation dans ces services, du tableau de	L'ONUSDC est déterminé à créer une équipe interdivisions chargée de coordonner et de mettre en œuvre les projets de perfectionnement informatique. D'ici là, l'Office continuera d'utiliser les moyens de communication existants, notamment son intranet, pour concevoir et coordonner les activités. Diverses modifications ont été apportées aux systèmes, mais tous les fonctionnaires concernés n'ont pas été associés dans tous les cas. Certaines modifications ont été définies mais pas adoptées.	La recommandation n'a pas été appliquée. La hiérarchisation des améliorations à apporter aux systèmes informatiques n'est pas coordonnée. Après s'être entretenu avec les chefs de service de l'ONUSDC, le Comité modifie sa recommandation comme suit : le Comité recommande que l'ONUSDC crée un groupe directeur, composé d'un représentant de chaque

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
		bord mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du Bureau de pays du Pakistan.		division et d'un représentant du Service de l'informatique, qui sera chargé de hiérarchiser les améliorations à apporter aux systèmes et de coordonner les contributions des divisions concernant l'élaboration et l'application des améliorations.

Tableau A.4

Recommandations classées (éventuellement remplacées par de nouvelles recommandations)

<i>Point</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
1	2008-2009 ^b , par. 32	L'ONUDC devrait analyser les besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau de ses systèmes informatiques – People Soft, Pro Fi et grand livre des bureaux extérieurs – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU.	En attendant l'adoption de politiques liées au passage à Umoja, l'ONUDC a entrepris les activités courantes de nettoyage selon les normes IPSAS, tout en tirant également parti d'Umoja.	La recommandation est caduque. Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens. Les vérifications des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donneront éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.
2	2008-2009 ^b , par. 117	L'ONUDC devrait définir et appliquer des procédures de contrôle interne formelle et vérifiables pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale du matériel en service en fin d'exercice.	La mise en œuvre se poursuit. Un projet de règlement sur la gestion des stocks est en train d'être examiné à la lumière du rapprochement de l'inventaire physique avec le registre des actifs tenu par l'Office des Nations Unies à Vienne et la Section de l'appui général de l'ONUDC.	La recommandation est caduque. Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens.

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
3	2008-2009 ^b , par. 118	L'ONUDC devrait mettre en œuvre une procédure d'inventaire qui réponde aux attentes des organes de contrôle et soit conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 .	<p>Les modifications qui doivent être apportées au registre des actifs pour faciliter la vérification de la valeur des actifs ont été recensées. D'autres exigences relatives au passage aux normes IPSAS doivent être ajoutées.</p> <p>Sous réserve d'approbation de la réglementation de la gestion des stocks, la tenue des registres sera alignée sur cette dernière.</p>	<p>La vérification des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donnera éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.</p> <p>La recommandation est caduque.</p> <p>Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens.</p> <p>La vérification des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donnera éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.</p>
4	2010-2011 ^c , par. 53	L'ONUDC devrait : a) mettre intégralement à jour ses registres des biens durables; b) inscrire dans le registre tous les biens identifiables individuellement; c) mentionner dans les documents relatifs aux transferts les rôles et responsabilités respectifs de l'ONUDC et des tiers bénéficiaires; d) mettre à jour le registre des stocks des bureaux extérieurs en tenant compte des cas où des stocks ont été comptabilisés en pertes par le Comité de contrôle du matériel;	<p>En raison de l'important volume d'actifs devant être liquidés, la mise à jour des registres est toujours en cours au siège de l'ONUDC.</p> <p>Des vérifications physiques ont été réalisées dans les bureaux extérieurs en 2012 et en 2013. Le nettoyage du registre et les rapprochements sont en cours. Le registre des immobilisations des bureaux extérieurs (autrefois appelé registre d'inventaire des bureaux extérieurs) a été modifié, l'application du Comité de contrôle du matériel s'étant désormais reliée et des pièces pouvant être jointes.</p>	<p>La recommandation est caduque.</p> <p>Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens.</p> <p>La vérification des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donnera éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.</p>

Point	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par l'ONUDC</i>	<i>Observations du Comité</i>
5	2010-2011 ^c , par. 57	<p>e) joindre les documents relatifs aux transferts au registre des stocks des bureaux extérieurs.</p> <p>L'ONUDC devrait :</p> <p>a) perfectionner la base réunissant les données relatives à l'inventaire des biens des bureaux extérieurs, de façon qu'il y soit rendu compte des frais directement imputables à la mise en service des biens;</p> <p>b) nettoyer les données réunies par les bureaux extérieurs de sorte que le coût de l'achat et les autres frais, afférents par exemple à la livraison et à la manutention, soient consignés pour tous les biens.</p>	<p>La mise en œuvre de cette recommandation est en cours. S'agissant de la partie a), le registre des immobilisations des bureaux extérieurs (ancien registre d'inventaire) a été modifié afin de refléter les frais afférents à la livraison et à l'assurance. Ces modifications devaient être mises en œuvre au deuxième trimestre de 2013.</p> <p>Pour la partie b), se référer aux observations relatives à la vérification et au nettoyage (point 4 ci-dessus) et aux observations présentées au point 6 du tableau A.1 ci-dessus.</p>	<p>La recommandation est caduque.</p> <p>Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens.</p> <p>La vérification des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donnera éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.</p>
6	2010-2011 ^c , par. 59	<p>L'ONUDC devrait : a) nettoyer et mettre à jour les registres d'inventaire et y consigner tous les renseignements pertinents, comme les numéros de série et de modèle; b) assigner aux biens dépourvus de numéros de référence uniques, comme le mobilier, un numéro de référence propre dans le registre des stocks.</p>	<p>Les actifs ont été numérotés au cours des inventaires physiques de décembre 2012 et janvier 2013 (voir également le point 4 ci-dessus, au sujet des mises à jour des registres).</p>	<p>La recommandation est caduque.</p> <p>Les recommandations portant sur les biens durables, présentées au chapitre II du présent rapport, traitent des questions en suspens.</p> <p>La vérification des soldes d'ouverture calculés selon les normes IPSAS donnera éventuellement lieu à de nouvelles recommandations.</p>

^a Deux des recommandations du Comité pour l'exercice biennal 2010-2011 s'adressaient à l'Office des Nations Unies à Vienne et ne sont pas prises en compte dans l'analyse. Ces recommandations concernaient les achats, et toutes deux ont été appliquées.

^b Voir [A/65/5/Add.9](#) et [Corr.1](#), chap. II.

^c Voir [A/67/5/Add.9](#) et [Corr.1](#), chap. II.

Annexe II

Informations sur les projets examinés

Point	Code du projet	Titre ou description du projet	Nombre de révisions apportées au projet	Budget initial (milliers de dollars É.-U.)	Budget au moment du contrôle (milliers de dollars É.-U.)	Variation (milliers de dollars É.-U.)	Budget approuvé (milliers de dollars É.-U.)	Durée initialement prévue (mois)	Durée actuellement prévue (mois)	Écart (mois)
1	GLOS83	Initiative mondiale de lutte contre la traite des êtres humains	9	15 800	14 600	-1 200	14 301	24	93	69
2	GLOU40	Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme	10	5 200	27 500	22 300	23 103	25	92	67
2	GLOG80	Programme mondial de contrôle des conteneurs	12	2 900	45 300	42 400	39 280	29	148	119
4	GLOK32	Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes	3	12 000	12 000	0	10 174	58	60	2
5	GLOG32	VIH/sida : prévention, traitement et soins et soutien aux toxicomanes et aux personnes incarcérées	8	36 500	70 500	34 000	61 653	128	164	36
6	GLOJ71	Traitement de la pharmacodépendance et de ses conséquences sanitaires – Programme commun du Fonds de l'OPEP pour le développement international et de l'ONUDC pour la prévention du VIH/sida grâce à Treatnet Phase II	12	1 100	25 000	23 900	20 503	25	95	70
7	BRAK07	Renforcement des moyens dont dispose le bureau régional pour appuyer la mise en œuvre des programmes	4	1 000	3 500	2 500	2 460	12	77	65
8	BRAX16	« Expressive Youth » : civisme, accès à la justice et culture de paix	1	1 227	1 075	-152	975	36	46	10
9	BRAK57	Améliorer la gestion, la surveillance, la prévention et la maîtrise des maladies sexuellement transmissibles, du sida et des hépatites virales chez les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les personnes incarcérées et les personnes vivant avec le VIH/sida	0	32 305	32 305	0	32 293	36	36	0

Point	Code du projet	Titre ou description du projet	Nombre de révisions apportées au projet	Budget initial (milliers de dollars É.-U.)	Budget au moment du contrôle (milliers de dollars É.-U.)	Variation (milliers de dollars É.-U.)	Budget approuvé (milliers de dollars É.-U.)	Durée initialement prévue (mois)	Durée actuellement prévue (mois)	Écart (mois)
10	BRAX66	Renforcer les capacités du Secrétariat national brésilien de la justice en matière d'entraide juridique, d'extradition et de lutte contre le blanchiment d'argent	0	3 350	3 350	0	3 346	33	33	0
11	BRAT83	Sécurité et civisme : prévention de la violence et promotion du civisme, en particulier auprès des enfants, des adolescents et des jeunes brésiliens à risque	1	1 071	917	-154	797	36	43	7
12	RERF60	Formation assistée par ordinateur en Asie centrale	4	1 293	1 787	494	1 707	24	96	72
13	RERH22	Création d'un centre régional d'information et de coordination en Asie centrale	3	6 510	15 400	8 890	12 167	48	135	87
14	KAZK25	Appui aux mesures de lutte contre la toxicomanie prises par le Kazakhstan	1	100	150	50	147	12	31	20
15	XACI97	Formation à la lutte contre les stupéfiants du personnel de maintien de l'ordre de l'Afghanistan, des pays d'Asie centrale et du Pakistan	6	927	8 775	7 848	5 673	24	113	89
16	UZBK23	Initiative en faveur de l'uniformisation et de la viabilité de la gestion et de la présentation des données en Asie centrale	0	591	591	0	134	17	17	0
17	XACX44	Renforcement des moyens dont disposent les républiques d'Asie centrale pour protéger et aider les victimes de la traite d'êtres humains et de l'introduction clandestine de migrants, en particulier les femmes et les enfants, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et la société civile	1	1 245	1 206	-39	1 184	24	29	5
18	TAJH03	Organisme tadjik de lutte contre le trafic de drogues, phase II	5	4 114	16 605	12 491	15 233	29	161	132
Total			127 233	280 561	153 328	245 130		Moyenne	47	127 233

Source : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 5 juin 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Les états financiers consolidés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 incluent les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale; ils ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 et à l'article VII du Règlement financier de l'ONU.

Conformément aux résolutions [46/185 C](#) et [61/252](#) de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'ONUDC est responsable des comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et est tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers consolidés correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée.

Les principales conventions comptables appliquées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de la période considérée.

Je certifie que les états financiers de l'ONUDC présentés ci-après sont exacts, d'après nos documents comptables et les rapports communiqués par les agents d'exécution.

Le Directeur exécutif
de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime
(*Signé*) Yury **Fedotov**

5 juin 2014

Chapitre IV

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

A. Introduction

1. Les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, créé en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 et à l'article VII du Règlement financier de l'ONU.

2. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'ONUDC est responsable des comptes de ces fonds et est tenu à ce titre de présenter ces comptes et les états financiers correspondants au Comité des commissaires aux comptes, à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à l'Assemblée.

3. Les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 présentent les comptes consolidés du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que des comptes distincts pour chaque entité. Les principales conventions comptables appliquées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'ONUDC au cours de l'exercice considéré.

4. Des copies de ces états financiers sont également communiquées à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des commissaires aux comptes et au Contrôleur de l'ONU.

5. Les ressources du budget ordinaire de l'ONUDC sont approuvées par l'Assemblée générale au titre des chapitres 16 et 23 du budget-programme de l'ONU. Elles apparaîtront dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 [A/69/5 (Vol. I)]. Pour offrir un tableau consolidé des ressources de l'ONUDC, le présent rapport financier contient des informations sur les ressources ordinaires de l'Office, nonobstant le fait qu'elles ne sont pas couvertes dans les états financiers.

B. Aperçu général

Difficultés rencontrées et changements intervenus en 2012-2013 et après

6. La situation financière de l'ONUDC est restée fragile. Alors que les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont augmenté dans des proportions phénoménales (109,2 millions de dollars, soit une hausse de 19,2 % par rapport à 2010-2011 pour le seul exercice biennal de 2012-2013), le niveau des contributions aux ressources à des fins générales a continué de baisser au cours de ce même exercice, avec des recettes d'un montant de 20,0 millions de dollars, en baisse

de 26,8 %. Ces tendances font peser des tensions chroniques sur les fonctions de gestion, d'appui et de supervision.

7. Face au déclin de ses ressources à des fins générales, l'ONUDC a pris des mesures radicales de maîtrise des coûts. Mais malgré les mesures prises, 2012-2013 a marqué le premier exercice biennal au cours duquel l'Office a accusé une perte nette, puisque ses dépenses à des fins générales ont atteint 21,2 millions de dollars. De plus, l'ONUDC a continué en 2012-2013 d'appliquer le principe de prudence à la gestion des fonds pour l'appui au programme en maintenant le niveau des dépenses en dessous de celui des recettes (22 % en 2012-2013) afin de constituer une réserve de précaution.

8. Sur cette toile de fond, l'ONUDC a examiné son modèle de financement, ses méthodes de calcul des coûts et ses options en termes de mobilisation de fonds; cet examen a fait apparaître la nécessité d'élaborer un modèle de financement durable à plus long terme articulant les fonctions de base dans un système de recouvrement des coûts directs. Conformément aux règles en usage au Secrétariat et compte tenu de la nécessité d'aligner l'utilisation des fonds sur l'usage prescrit, le budget consolidé 2014-2015 marque un passage progressif au recouvrement intégral des coûts, qui prendra pleinement effet pour le prochain exercice biennal. L'application de la nouvelle politique de calcul des coûts directs et de recouvrement intégral appelle la comptabilisation progressive des coûts directs d'assistance technique, y compris tous les coûts directs liés aux programmes, à la gestion et aux frais des bureaux extérieurs, non plus dans les coûts à des fins générales et coûts pour l'appui au programme, mais dans la catégorie des ressources à des fins spéciales, dans le cadre des budgets de projet et programme.

Normes comptables internationales pour le secteur public

9. Conformément à la résolution [60/283](#), par laquelle l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour la présentation des états financiers de l'Organisation, y compris de l'ONUDC, et au dernier rapport d'activité du Secrétaire général consacré à l'adoption de ces normes par l'Organisation ([A/68/351](#)), l'ONUDC se prépare à adopter les normes IPSAS et à établir des états financiers conformes à ces normes à compter de 2014.

10. Dans ce contexte, l'ONUDC mène actuellement les activités suivantes : a) établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS pour le 1^{er} janvier 2014, et rapprochement avec les comptes publiés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies; b) formation du personnel et autres initiatives de gestion du changement; c) participation active au Comité directeur pour les normes IPSAS à l'échelle du système.

11. L'adoption des normes IPSAS changera matériellement la présentation et peut-être les dates de publication des états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et favorisera la transparence et la comparaison croisée avec d'autres organisations internationales, gouvernements et entités appliquant les normes internationales.

Assurance maladie après la cessation de service

12. L'attention est appelée sur la note 7 aux états financiers, qui explique les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite des fonds des programmes pour le contrôle des drogues et pour la prévention du crime.

13. Sur la base de la note 7 et d'une évaluation actuarielle récente, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2013 a été estimée à 23 980 338 dollars pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à 19 889 958 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, contre 29 889 132 dollars pour le premier et 12 343 496 dollars pour le second au 31 décembre 2011.

14. À compter de décembre 2012, sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et les conseils du Contrôleur, l'ONU DC a commencé d'inscrire intégralement en charges dans toutes les sources de financement la valeur actualisée des futurs engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les charges supplémentaires, d'un montant de 43,9 millions de dollars en 2013 (42,2 millions en 2011), ont été provisoirement imputées sur les réserves et soldes de fonds (voir note 7 aux états financiers).

Recettes et dépenses par source de financement

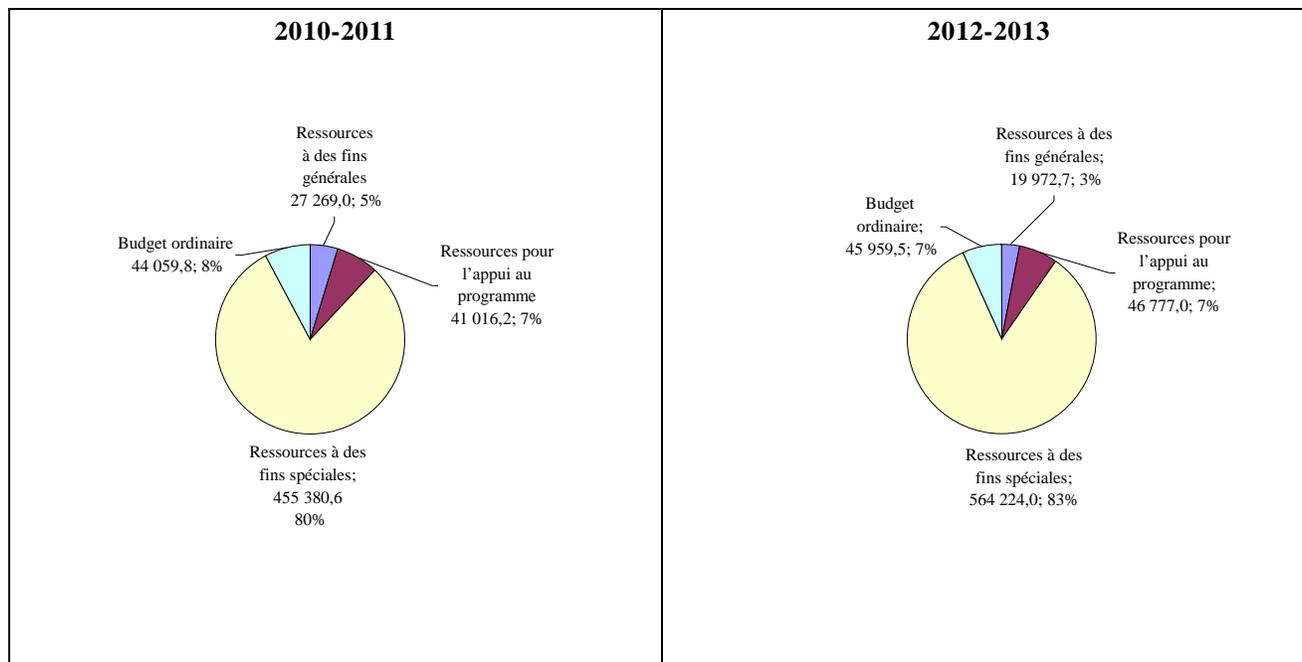
15. Les ressources consolidées de l'ONU DC ont affiché une croissance extraordinaire au cours de l'exercice biennal de 2012-2013, comme le montrent la figure IV.I et le tableau IV.1, avec une augmentation de 20,5 % pour les ressources extrabudgétaires et de 4,3 % en ce qui concerne le budget ordinaire.

16. L'augmentation du montant total des recettes extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2012-2013 montre que les donateurs continuent de faire résolument confiance à l'ONU DC, à son orientation programmatique et à sa capacité d'exécuter des activités de coopération technique. Les recettes extrabudgétaires du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont augmenté de 16,7 % (39,6 millions de dollars supplémentaires) et celles du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont progressé de 23,6 % pour atteindre 67,6 millions de dollars.

Figure IV.I

Recettes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)



12. L'exécution des programmes de l'ONUDC pendant l'exercice biennal a occasionné des dépenses d'un montant de 221,1 millions de dollars (en augmentation de 28,7 %) pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, résultat essentiellement de l'augmentation des activités de recherche sur la criminalité transnationale organisée [surtout attribuable récemment à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)]. Le taux d'exécution a diminué de 8 % (correspondant à 256,2 millions de dollars) pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, en raison principalement d'une activité réduite dans le domaine de la santé.

Tableau IV.1

Recettes et dépenses, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal			
	2010-2011		2012-2013	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	313 251	305 079	380 764	282 744
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	257 474	189 127	296 169	240 512
Total	567 726	494 206	676 933	523 256

13. Les états financiers I et II et les tableaux A, C et H y afférents récapitulent les résultats consolidés des activités financées par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, c'est-à-dire l'ensemble des activités de l'ONUDC autres que celles qui sont financées par l'ONU, au moyen principalement de son budget ordinaire.

14. Le montant total des recettes au titre des ressources à des fins générales a diminué de 26,8 % (passant de 27,3 millions de dollars pour 2010-2011 à 20,0 millions pour 2012-2013). Le montant des dépenses pour 2012-2013 (21,2 millions de dollars) fait apparaître une légère augmentation de 1,3 % par rapport aux 20,9 millions de 2010-2011.

Tableau IV.2

Recettes et dépenses, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

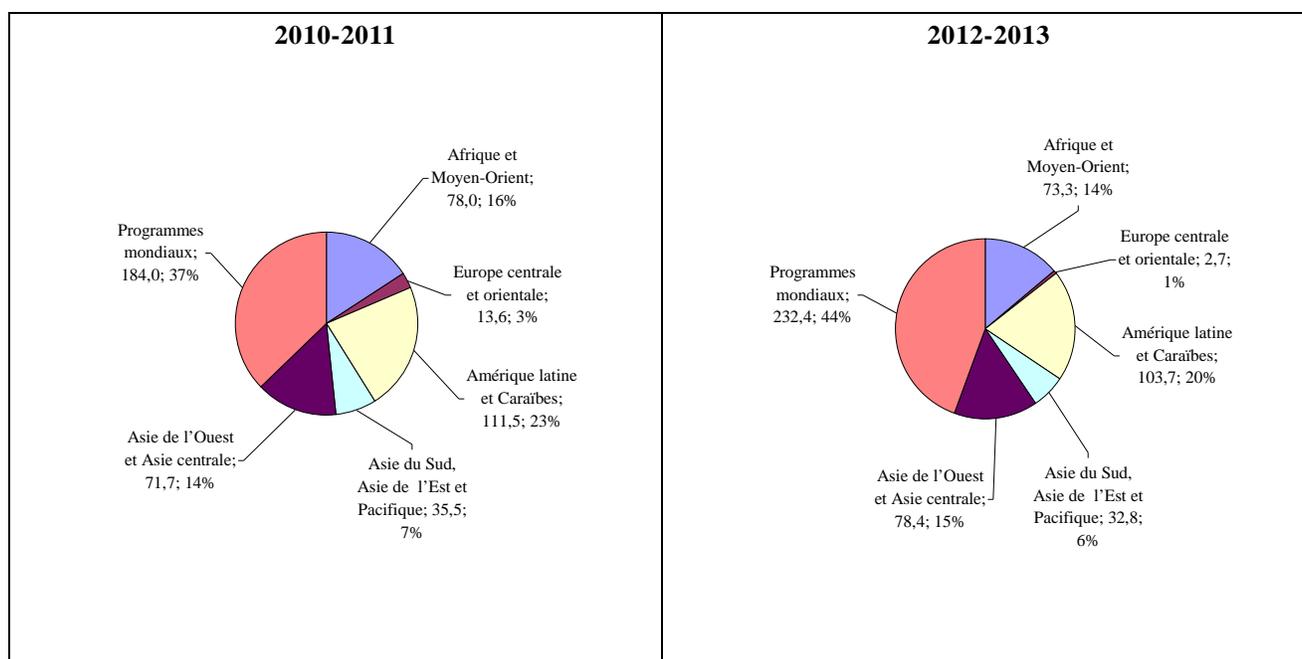
	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2010-2011</i>		<i>2012-2013</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	27 269	20 943	19 973	21 223
Ressources pour l'appui au programme	41 016	30 799	46 777	36 408
Ressources à des fins spéciales	455 381	398 404	564 224	419 666
Budget ordinaire	44 060	44 060	45 959	45 959
Total	567 726	494 206	676 933	523 256

15. Le montant global des dépenses à des fins spéciales reste stable, mais les dépenses ont augmenté pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale et pour les programmes mondiaux. L'évolution des dépenses de 2010-2011 à 2012-2013 apparaît à la figure IV.II.

Figure IV.II

Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par région

(En milliers de dollars des États-Unis)



16. La ventilation des dépenses par grande catégorie pour les exercices 2010-2011 et 2012-2013 apparaît dans le tableau IV.3.

Tableau IV.3

Dépenses de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	236 908	268 474
Voyages	26 054	28 952
Services contractuels	114 342	90 318
Dépenses de fonctionnement	35 857	31 018
Achats	32 981	38 228
Autres dépenses	46 399	65 368
Dépenses pour l'appui au programme – partenaires d'exécution	1 665	898
Total	494 206	523 256

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

17. Le tableau A des comptes récapitule les résultats des activités du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables appliquées pour établir les états financiers et fournissent un complément d'information et des éclaircissements sur les activités financières de l'exercice biennal 2012-2013. Les résultats financiers du Fonds sont récapitulés dans le tableau IV.4 ci-dessous.

Tableau IV.4
Recettes et dépenses du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2010-2011</i>		<i>2012-2013</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	21 233	16 691	11 634	12 314
Ressources pour l'appui au programme	25 828	21 880	26 150	15 825
Ressources à des fins spéciales	239 446	239 765	316 403	228 028
Budget ordinaire	26 744	26 744	26 577	26 577
Total	313 251	305 080	380 764	282 744

18. Les recettes au titre des ressources à des fins générales, composées de contributions volontaires, d'intérêts créditeurs et de recettes accessoires, ont diminué de 9,6 millions de dollars (45,2 %), passant de 21,2 millions en 2010-2011 à 11,6 millions en 2012-2013.

19. Les recettes au titre des ressources pour l'appui au programme ont progressé légèrement (1,2 %, soit 0,3 million de dollars), passant de 25,8 millions en 2010-2011 à 26,1 millions en 2012-2013.

20. Les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont augmenté de 77,0 millions de dollars (32,1 %), passant de 239,4 millions en 2010-2011 à 316,4 millions en 2012-2013.

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

21. Le tableau B des comptes récapitule les résultats du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les notes correspondantes expliquent les conventions comptables appliquées pour établir ces états financiers et fournissent un complément d'information et des éclaircissements sur les activités financières au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les résultats financiers du Fonds sont récapitulés dans le tableau IV.5.

Tableau IV.5
**Recettes et dépenses du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime
 et la justice pénale**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice biennal</i>			
	<i>2010-2011</i>		<i>2012-2013</i>	
	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Ressources à des fins générales	6 036	4 251	8 338	8 909
Ressources pour l'appui au programme	15 188	8 919	20 627	20 583
Ressources à des fins spéciales	215 935	158 642	247 822	191 638
Budget ordinaire	17 315	17 315	19 382	19 382
Total	254 474	189 127	296 169	240 512

22. Les recettes au titre des ressources à des fins générales ont augmenté de 38,1 %, passant de 6,0 millions de dollars en 2010-2011 à 8,3 millions en 2012-2013. Les recettes au titre des ressources pour l'appui au programme ont augmenté de 5,4 millions de dollars (35,8 %), passant de 15,2 millions en 2010-2011 à 20,6 millions en 2012-2013, du fait de la hausse des dépenses à des fins spéciales. Les dépenses pour l'appui au programme ont nettement augmenté, atteignant 20,6 millions de dollars (une hausse de 131 % par rapport à 2010-2011), en raison du basculement des dépenses du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

23. Les recettes au titre des ressources à des fins spéciales ont progressé de 31,8 millions de dollars (14,8 %), passant de 215,9 millions en 2010-2011 à 247,8 millions en 2012-2013, tandis que les dépenses financées par les ressources à des fins spéciales ont augmenté de 33,0 millions de dollars (21 %), passant de 158,6 millions en 2010-2011 à 191,6 millions en 2012-2013.

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

I. État consolidé des recettes, des dépenses et des variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	2012-2013	2010-2011
Recettes			
Crédits inscrits au budget ordinaire	Note 3	45 959	44 060
Contributions volontaires	Tableaux E, F et G	597 236	484 341
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableaux E, F et G	24 939	28 788
Recettes diverses ou accessoires			
Intérêts créditeurs		6 964	8 433
Recettes accessoires		1 835	2 104
Total des recettes		676 933	567 726
Dépenses			
	Tableau H		
Traitements et autres dépenses de personnel		268 474	236 908
Voyages		28 952	26 054
Services contractuels		90 318	114 342
Dépenses de fonctionnement		31 018	35 857
Achats		38 228	32 981
Dépenses diverses		65 368	46 399
Dépenses d'appui aux programmes : partenaires d'exécution		898	1 665
Total des dépenses directes		523 256	494 206
Excédent (déficit)		153 677	73 520
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(11 128)	(8 100)
Variation nette des provisions et des réserves		182	(804)
Excédent (déficit) net		142 731	64 616
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	Tableaux A et C	106	1 497
Sommes remboursées à des donateurs		(18 539)	(3 893)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds		5 056	(15 818)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice		345 735	299 333
Autres réserves et soldes des fonds en fin d'exercice		475 089	345 735

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

**II. État consolidé de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds
au 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	État III	25 822	49 365
Part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège	Note 6	425 452	298 442
Créances			
Contributions volontaires à recevoir		132 734	134 714
Soldes débiteurs interfonds		37 681	187 297
Avances versées aux partenaires d'exécution	Note 5	30 072	11 640
Créances diverses		2 021	1 798
Autres éléments d'actif		827	1 044
Total de l'actif		654 609	684 300
Passif			
Engagements non réglés (exercice considéré)		16 870	16 859
Engagements non réglés (exercices à venir)		228	413
Dettes			
Soldes créditeurs interfonds		35 832	184 641
Avances à verser aux partenaires d'exécution	Note 5	425	1 391
Dettes diverses		10 979	3 878
Recettes comptabilisées d'avance	Tableaux E, F et G	71 310	87 855
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 7	43 870	42 232
Total du passif		179 514	337 269
Réserves et soldes des fonds			
Réserves – allocations	Tableaux B et D	6	1 297
Autres réserves et soldes des fonds	Note 8	475 089	345 735
Total des réserves et des soldes des fonds		475 095	347 032
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		654 609	684 301

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

III. État consolidé des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2011
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent (déficit)	153 677	73 520
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	1 980	(6 394)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	149 616	(84 062)
(Augmentation) diminution des avances versées aux partenaires d'exécution	(18 432)	(394)
(Augmentation) diminution des créances diverses	(223)	(8)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	218	1 493
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercice considéré	11	936
Augmentation (diminution) des engagements non réglés – exercices à venir	(185)	(1 638)
Augmentation/(diminution) des soldes créditeurs interfonds	(148 809)	80 461
Augmentation (diminution) des avances à verser aux partenaires d'exécution	(966)	73
Augmentation/(diminution) des dettes diverses	7 101	2 468
Augmentation (diminution) des recettes comptabilisées d'avance	(16 545)	15 042
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	1 638	17 563
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	129 081	99 060
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
(Augmentation) diminution de la part dans le fonds de gestion centralisée hors Siège	(127 010)	(52 618)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(127 010)	(52 618)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation nette des provisions	182	(804)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	106	1 497
Sommes remboursées à des donateurs	(18 539)	(3 893)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(6 072)	(24 249)
Variation des réserves – allocations	(1 291)	804
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(25 614)	(26 645)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(23 543)	19 797
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	49 365	29 568
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	25 822	49 365

Les notes explicatives et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Tableaux

Tableau A

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Recettes								
Crédits inscrits au budget ordinaire	Note 3	26 577					26 577	26 744
Contributions volontaires	Tableau F		11 219	322 097			333 316	260 874
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableau F			16 529			16 529	20 650
Recettes diverses ou accessoires								
Appui au programme					25 939	(25 939)		
Intérêts créditeurs			303	3 699	123		4 125	4 497
Recettes accessoires ^a			112	17	88		217	486
Total des recettes		26 577	11 634	342 342	26 150	(25 939)	380 764	313 251
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau H	23 335	11 598	90 413	13 771		139 117	143 496
Voyages		1 636	356	14 257	379		16 628	15 016
Services contractuels		739	118	65 038	146		66 041	84 828
Dépenses de fonctionnement ^b		473	47	16 101	807		17 428	19 945
Achats		270	193	16 286	598		17 347	20 671
Dépenses diverses		124	2	25 691	124		25 941	20 404
Appui au programme : partenaires d'exécution				242			242	720
Total des dépenses directes		26 577	12 314	228 028	15 825		282 744	305 080
Dépenses d'appui au programme : ONUDC				25 939		(25 939)		
Total des dépenses		26 577	12 314	253 967	15 825	(25 939)	282 744	305 080
Excédent (déficit)			(680)	88 375	10 325		98 020	8 173

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	Notes 4 et 8		(29)	(5 864)	(863)		(6 756)	(6 016)
Variation nette des provisions et des réserves				75			75	379
Excédent (déficit) net			(709)	82 586	9 462		91 339	2 536
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds ^c			1 338	3 348	(4 589)		97	(5 829)
Sommes remboursées à des donateurs				(4 826)			(4 826)	(1 846)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds			3 433		5 519		8 952	(11 961)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice			10 801	142 173	9 151		162 125	179 225
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice			14 863	223 281	19 543		257 687	162 125

^a Y compris des économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (0,164 million de dollars), des gains de change (0,001 million de dollars) et des recettes accessoires (0,052 million de dollars).

^b Y compris une perte de change de 2,887 millions de dollars.

^c Y compris un montant de 1,393 million de dollars correspondant à des intérêts créditeurs prélevé sur les ressources à des fins spéciales et viré aux ressources à des fins générales.

Tableau B
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Actif								
Encaisse et dépôts à terme ^a			4 121	19 998			24 119	48 824
Part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ^b			10 536	200 109	19 271		229 916	111 726
Créances								
Contributions volontaires à recevoir	Tableau F		5	60 095			60 100	68 423
Soldes débiteurs interfonds		528	15 840		5 876		22 244	41 300
Avances versées aux partenaires d'exécution				18 334			18 334	7 931
Créances diverses			94	1 307	16		1 417	1 459
Autres éléments d'actif ^c			65	219	11		295	711
Total de l'actif		528	30 661	300 062	25 174		356 425	280 374
Passif								
Engagements non réglés (exercice considéré)		528	190	2 652	373		3 743	5 087
Engagements non réglés (exercices à venir)				26			26	310
Dettes								
Soldes créditeurs interfonds				27 166			27 166	38 601
Avances à verser aux partenaires d'exécution				313			313	1 391
Dettes diverses			1 739	3 623	338		5 700	2 485
Recettes comptabilisées d'avance	Tableau F			37 805			37 805	40 407
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d			13 869	5 191	4 920		23 980	29 889
Total du passif		528	15 798	76 776	5 631		98 733	118 170

<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Réserves et soldes des fonds							
Réserves – allocations			5			5	79
Soldes des fonds		14 863	223 281	19 543		257 687	162 125
Total des réserves et des soldes des fonds		14 863	223 286	19 543		257 692	162 204
Total du passif, des réserves et des soldes	528	30 661	300 062	25 174		356 425	280 374

^a Correspond aux montants suivants : 1,087 million de dollars dans des comptes bancaires portant intérêts tenus par le siège de l'ONU, 19,941 millions de dollars dans des comptes portant intérêts tenus par les bureaux décentralisés de l'ONU, 0,005 million de dollars dans un compte d'avances temporaires tenu par la CESAP, 0,052 million de dollars dans les comptes d'avances temporaires et les fonds de caisse des bureaux décentralisés de l'ONU et 3,034 millions de dollars en transit.

^b Part du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (47,517 millions de dollars), placements à court terme (90,603 millions de dollars), placements à long terme (88,915 millions de dollars) et intérêts courus à recevoir (0,312 million de dollars). La part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (0,985 million de dollars, soit 0,714 million d'euros), placements à court terme (0,773 million de dollars, soit 0,561 million d'euros), placements à long terme (0,795 million de dollars, soit 0,576 million d'euros) et intérêts courus à recevoir (0,016 million de dollars, soit 0,012 million d'euros).

^c Comprend un montant de 0,026 million de dollars comptabilisé d'avance au titre d'engagements sur des exercices à venir et un montant de 0,268 million de dollars au titre d'avances sur l'indemnité pour frais d'études.

^d Correspond à un montant de 7,079 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service (y compris une réserve de 6,202 millions de dollars au titre de la prime de rapatriement) et à un montant de 16,901 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (y compris une réserve de 2,038 millions de dollars) au 31 décembre 2013.

Tableau C
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal
 clos le 31 décembre 2013**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Recettes								
Crédits inscrits au budget ordinaire	Note 3	19 382					19 382	17 315
Contributions volontaires	Tableau G		8 200	255 720			263 920	223 467
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	Tableau G			8 410			8 410	8 138
Recettes diverses ou accessoires								
Appui au programme				22	20 494	(20 516)		
Intérêts créditeurs			38	2 683	118		2 839	3 936
Recettes accessoires ^a			100	1 503	15		1 618	1 618
Total des recettes		19 382	8 338	268 338	20 627	(20 516)	296 169	254 474
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	Tableau H	18 105	8 810	84 647	17 795		129 357	93 412
Voyages		500	47	11 335	442		12 324	11 038
Services contractuels		336		23 657	284		24 277	29 514
Dépenses de fonctionnement ^b		203	52	12 012	1 323		13 590	15 912
Achats		154		20 396	331		20 881	12 310
Dépenses diverses		84		38 935	408		39 427	25 996
Appui au programme : partenaires d'exécution				656			656	945
Total des dépenses directes		19 382	8 909	191 638	20 583		240 512	189 127
Appui au programme : ONUDC					20 516	(20 516)		
Total des dépenses		19 382	8 909	212 154	20 583	(20 516)	240 512	189 127
Excédent (déficit)			(571)	56 184	44		55 657	65 347

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012-2013</i>	<i>Total 2010-2011</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	Notes 4 et 8		428	(4 800)			(4 372)	(2 084)
Variation nette des provisions et des réserves				107			107	(1 183)
Excédent (déficit) net			(143)	51 491	44		51 392	62 080
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds ^c			(1 065)	1 851	(777)		9	7 326
Sommes remboursées à des donateurs				(13 713)			(13 713)	(2 047)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds			(782)	298	(3 412)		(3 896)	(3 857)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice			3 015	171 666	8 929		183 610	120 108
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice			1 025	211 593	4 784		217 402	183 610

^a Y compris des économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (0,637 million de dollars), des recettes accessoires (0,919 million de dollars) et des gains de change (0,061 million de dollars).

^b Y compris une perte de change de 1,236 million de dollars.

^c Y compris un montant de 1,131 million de dollars correspondant à des intérêts créditeurs prélevé sur les ressources à des fins spéciales et viré aux ressources à des fins générales.

Tableau D
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012- 2013</i>	<i>Total 2010- 2011</i>
Actif								
Encaisse et dépôts à terme ^a				1 703			1 703	541
Part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ^b			930	190 266	4 340		195 536	186 716
Créances								
Contributions volontaires à recevoir	Tableau G			72 634			72 634	66 291
Soldes débiteurs interfonds		307	8 084		7 046		15 437	145 998
Avances versées aux partenaires d'exécution				11 738			11 738	3 709
Créances diverses			56	356	192		604	339
Autres éléments d'actif ^c			42	346	144		532	333
Total de l'actif		307	9 112	277 043	11 722		298 184	403 927
Passif								
Engagements non réglés (exercice considéré)		307	241	12 496	83		13 127	11 772
Engagements non réglés (exercices à venir)				202			202	103
Dettes								
Soldes créditeurs interfonds				8 666			8 666	146 040
Avances à verser aux partenaires d'exécution					112		112	
Dettes diverses			51	5 213	15		5 279	1 393
Recettes comptabilisées d'avance	Tableau G			33 505			33 505	47 448
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^d	Note 7		7 795	5 367	6 728		19 890	12 343
Total du passif		307	8 087	65 449	6 938		80 781	219 099

<i>Informations détaillées</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Total 2012- 2013</i>	<i>Total 2010- 2011</i>
Réserves et soldes des fonds							
Réserves – allocations			1			1	1 218
Soldes des fonds		1 025	211 593	4 784		217 402	183 610
Total des réserves et des soldes des fonds		1 025	211 594	4 784		217 403	184 828
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	307	9 112	277 043	11 722		298 184	403 927

^a Comprend 1,465 million de dollars, portant intérêts, dans le compte à vue Office des Nations Unies à Vienne-UNICRI, 0,183 million de dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en euros de l'UNICRI, 0,035 million de dollars, portant intérêts, dans le compte en banque local en dollars de l'UNICRI et 0,018 million de dollars dans le compte d'avance temporaire.

^b Part du Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (38,708 millions de dollars), placements à court terme (73,806 millions de dollars), placements à long terme (72,431 millions de dollars) et intérêts courus à recevoir (0,254 million de dollars). La part dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (3,963 millions de dollars, soit 2,873 millions d'euros), placements à court terme (3,111 millions de dollars, soit 2,256 millions d'euros), placements à long terme (3,199 millions de dollars, soit 2,319 millions d'euros) et intérêts courus à recevoir (0,064 million de dollars, soit 0,046 million d'euros).

^c Comprend un montant de 0,202 million de dollars comptabilisé d'avance au titre d'engagements sur des exercices à venir et un montant de 0,330 million de dollars au titre d'avances sur l'indemnité pour frais d'études.

^d Correspond à un montant de 7,682 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service (y compris une réserve de 3,403 millions de dollars au titre de la prime de rapatriement) et à un montant de 12,208 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (y compris une réserve de 2,418 millions de dollars) au 31 décembre 2013.

Tableau E
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Récapitulatif consolidé et ancienneté des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Recettes provenant des annonces de contributions pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Ajustements	Sommes encaissées	Réévaluation (pertes)/ gains	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013	
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012	Ressources à des fins générales	Ressources à des fins spéciales	Total 2012-2013						a
A. Total des contributions volontaires										
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	55 752	11 219	322 097	333 316	25 578	(34 818)	330 313	(1 783)	47 732	
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	64 366	8 200	255 720	263 920	32 726	(37 786)	251 198	(273)	71 755	
Total partiel (A)	120 118	19 419	577 817	597 236	58 304	(72 604)	581 511	(2 056)	119 487	
B. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations										
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	12 671		16 529	16 529	12 227	(11 798)	17 276	15	12 368	
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	1 925		8 410	8 410	779	(1 543)	8 692		879	
Total partiel (B)	14 596		24 939	24 939	13 006	(13 341)	25 968	15	13 247	
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	68 423	11 219	338 626	349 845	37 805	(46 616)	347 589	(1 768)	60 100	
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	66 291	8 200	264 130	272 330	33 505	(39 329)	259 890	(273)	72 634	
Total (A+B)	134 714	19 419	602 756	622 175	71 310	(85 945)	607 479	(2 041)	132 734	

<i>Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013</i>	<i>Entre 0 et 6 mois</i>	<i>Entre 7 et 12 mois</i>	<i>Entre 13 et 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<i>Total</i>
A. Contributions volontaires					
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	29 121	14 788	2 444	1 379	47 732
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	27 653	20 642	11 373	12 087	71 755
Total partiel (A)	56 774	35 430	13 817	13 466	119 487
B. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations					
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	11 802	122	50	394	12 368
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	132	643	104		879
Total partiel (B)	11 934	765	154	394	13 247
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	40 923	14 910	2 494	1 773	60 100
Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	27 785	21 285	11 477	12 087	72 634
Total (A+B)	68 708	36 195	13 971	13 860	132 734

Tableau F
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : état des contributions annoncées
et des contributions versées au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Recettes provenant des annonces de contributions pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes) gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012- 2013 d = b+c					
A. Contributions volontaires des États Membres									
Afghanistan		1		1			1		
Afrique du Sud	3	3		3		(3) ^a	3		
Allemagne	4 085	2 717	10 426	13 143	2 145	(3 846) ^{a,b}	13 442	169	2 254
Arabie saoudite		50	50	100			100		
Australie	2 889		3 027	3 027		(1 662) ^{a,b,c}	2 774	(133)	1 347
Autriche	26	128	1 063	1 191	27	(27) ^b	1 218	1	
Bangladesh		2		2			2		
Belgique	84		153	153	67	(87) ^b	153	5	69
Bolivie (État plurinational de)			330	330			330		
Brésil	1 279		28 476	28 476	9 593	(1 141) ^{a,b,d}	21 099	(275)	16 833
Canada	5 253		14 320	14 320	2 144	(158) ^b	19 104	(238)	2 217
Chine (y compris Hong Kong)		328	1 200	1 528			1 528		
Colombie	759		109 953	109 953		(201) ^a	108 561	(1 513)	437
Danemark	695		4 919	4 919	1 553	(629) ^b	5 051	116	1 603
Émirats arabes unis	1 214	20	5 000	5 020			2 976		3 258
Équateur			326	326			326		
Espagne	568		67	67		(331) ^a	249	14	69
Estonie		5		5			5		
États-Unis d'Amérique	5 896	2 100	50 963	53 063		(3 000) ^a	54 612		1 347
Fédération de Russie	400	50	3 049	3 099		(678) ^{b,c}	2 821		
Finlande	2 002	1 857	3 360	5 217	2 590	(1 897) ^b	4 045	202	4 069
France	386	395	2 771	3 166		(262) ^b	3 288	13	15

Donateur	Recettes provenant des annonces de contributions pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes) gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012- 2013 d = b+c					
Inde		200	387	587			588	1	
Irlande			78	78			80	2	
Italie	1 733		960	960		(934) ^{a,b}	1 044	(29)	686
Japon		2 449	19 011	21 460			20 025	(91)	1 344
Kazakhstan	25		300	300		(25) ^a	300		
Koweït	5	10		10			10		5
Libye			600	600	212		812		
Liechtenstein		81		81			81		
Luxembourg	1 151	268	959	1 227		31 ^{b,d}	2 416	7	
Madagascar	1					(1) ^a			
Myanmar			10	10			10		
Norvège	1 861		3 803	3 803	585	(1 581) ^{b,c}	3 683	(4)	981
Nouvelle-Zélande			245	245			239	(6)	
Ordre souverain militaire de Malte			9	9			5		4
Pakistan		2		2			2		
Panama		3		3			3		
Pays-Bas	76		2 135	2 135	2 766	(42) ^{a,d}	769		4 166
Pérou	224					(224) ^a			
Pologne			29	29			29		
Portugal		10	10	20			20		
Qatar	1 250					(1 250) ^{a,b}			
République de Corée		200	683	883			784		99
République démocratique populaire lao			29	29			29		
République tchèque			103	103			100	(3)	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 669		5 033	5 033	969	(555) ^b	5 522	(17)	1 577
Singapour		5		5			5		
Suède	3 685		11 682	11 682		(3 670) ^{b,c,d}	11 694	(3)	
Suisse	667		914	914	623	(667) ^b	883	(3)	651

Donateur	Recettes provenant des annonces de contributions pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes) gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012- 2013 d = b+c					
Thaïlande		30	20	50			50		
Tunisie		3		3			3		
Turquie		300	900	1 200		(50)	1 150		
Total partiel (A)	37 886	11 217	289 167	300 384	23 274	(22 890)	293 838	(1 785)	43 031
B. Contributions volontaires provenant d'autres organisations gouvernementales ou d'autres donateurs									
Aids-Life Verein (Autriche)			75	75			75		
Banque interaméricaine de développement	219						223	4	
Business Alliance for Secure Commerce			24	24			24		
Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées		745	745			758	13		745
Conseil OTAN-Russie			2 468	2 468			2 468		
COPARMEX (Mexique)	1 000					(1 000)			
Drug Abuse Prevention Centre (DAPC) (Japon)			441	441			426	(15)	
Fondation Drosos	390					(390) ^{a,b}			
Fonds mondial	461		302	302		(347) ^b	416		
Global Health Communications Fund			290	290			290		
Groupe de la Banque mondiale			316	316			309		7
Hublot SA			100	100			100		
OPEP	4 000		1 900	1 900	300	(1 500) ^b	3 400		1 300
Organisation internationale pour les migrations	10					(10) ^a			
Union européenne			19 364	19 364			19 364		
USAID	11 786		6 905	6 905	2 004	(8 855) ^{a,b}	8 446		3 394
Autres donateurs		2		2			2		
Total partiel (B)	17 866	2	32 930	32 932	2 304	(12 102)	36 301	2	4 701
Total (A+B)	55 752	11 219	322 097	333 316	25 578	(34 992)	330 139	(1 783)	47 732

Donateur	Recettes provenant des annonces de contributions pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes) gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012- 2013 d = b+c					
C. Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations									
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Albanie			145	145			145		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Malawi			50	50			50		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Pakistan			133	133			133		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	19		341	341			360		
Fonds PNUD – Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	166		165	165		(165) ^b	166		
ONUSIDA	11 649		12 097	12 097	11 514	(11 576) ^b	12 129	15	11 570
PAM			90	90			90		
PNUD	831		2 641	2 641		(57) ^a	2 971		444
Service de la lutte antimines	6		464	464	232		348		354
UNICEF			53	53			53		
UNOPS – Three Millennium Development Goal Fund			350	350	481		831		
Total partiel (C)	12 671		16 529	16 529	12 227	(11 798)	17 276	15	12 368
Total général (A+B+C)	68 423	11 219	338 626	349 845	37 805	(46 790)	347 415	(1 768)	60 100

^a Contributions annoncées annulées ou comptabilisées en pertes.

^b Contributions annoncées, lors de périodes comptables antérieures, pour 2012-2013 qui sont englobées dans les contributions annoncées mais non acquittées au 1er janvier 2012.

^c Virement au Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

^d Prélèvement sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau G
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Récapitulatif consolidé des contributions annoncées et des contributions versées au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateurs	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013			Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
		Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
A. Contributions volontaires des États Membres									
Afghanistan		1		1			1		
Afrique du Sud				4					4
Allemagne	386		6 536	6 536	829	(386) ^{a,b}	6 540	45	870
Arabie saoudite			161	161			161		
Argentine			131	131			126		5
Australie	8 966		6 481	6 481	1 101	(5 570) ^{b,c}	8 652	(21)	2 305
Autriche	402	128	3 838	3 966	916	(335) ^b	4 033	50	966
Azerbaïdjan			20	20			20		
Bangladesh			2	2			2		
Bélarus			50	50			50		
Belgique	42						42		
Bolivie (État plurinational de)			45	45			45		
Brésil	5 712		6 510	6 510	951	(4 659) ^{b,d}	2 196	(413)	5 905
Cap Vert	830							56	886
Cameroun									
Canada	10 719		13 019	13 019	800	(6 409) ^{a,b}	13 993	(67)	4 069
Chili		20	2	22			22		
Colombie	17		6 237	6 237		(17) ^a	6 013	(49)	175
Danemark	945	3 494	3 627	7 121	8 874	(794) ^{a,b}	8 026	479	8 599
Égypte	12					(12) ^a			
Émirats arabes unis		60	579	639			639		
Équateur			20	20			20		
Espagne			417	417	166		417	3	169

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
États-Unis d'Amérique	10 130		38 179	38 179	1 696	(957) ^{a,b}	29 497		19 551
Fédération de Russie			901	901		278 ^c	1 179		
Finlande	466						466		
France	99	395	3 851	4 246	138	205 ^c	4 707	19	
Hongrie			92	92			90	(2)	
Inde	3	6		6			9		
Iran (République islamique d')	85						85		
Irlande		52		52			53	1	
Israël			49	49			49		
Italie	155		4 727	4 727			3 558	62	1 386
Japon		245	19 769	20 014			19 097	(363)	554
Libye	3 044		10	10		(44) ^a	10		3 000
Liechtenstein	106						106		
Luxembourg	749		250	250		(591) ^d	384	5	29
Madagascar	1					(1) ^a			
Malaisie						30 ^c	30		
Maroc			15	15		20 ^e	35		
Mexique	438		3 086	3 086	50	(448) ^b	2 815	29	340
Monaco	387		539	539		(422) ^b	466	25	63
Nigéria	123		2	2		(128) ^{a,b}		3	
Norvège	997	679	11 385	12 064	3 710	(582) ^{b,c}	13 099	(59)	3 031
Nouvelle-Zélande			242	242		(34) ^b	210	2	
Panama	1 308		2 271	2 271	908	(1 036) ^{a,b}	1 719	(1)	1 731
Pays-Bas	4 092		4 769	4 769	2 915	(2 210) ^{a,b,c}	6 491	17	3 092
Portugal	129		53	53		(184) ^{a,b}		2	
Qatar			200	200		86 ^a	286		
République de Corée	220	80	260	340		(220) ^b	340		
Roumanie			80	80			79	(1)	

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3 043		14 576	14 576	1 460	(760) ^b	14 541	145	3 923
Singapour			3	3			3		
Slovaquie			10	10	5		10		5
Slovénie			6	6	14		20		
Suède		2 939	7 302	10 241	1 185	(250) ^{b,c}	9 823	(166)	1 187
Suisse			341	341	121		341		121
Thaïlande		101	970	1 071			1 059	(12)	
Trinité-et-Tobago			38	38			38		
Tunisie	3					(3) ^a			
Turquie			400	400		50 ^c	450		
Total partiel (A)	53 609	8 200	162 055	170 255	25 839	(25 383)	162 143	(211)	61 966

B. Contributions volontaires provenant d'autres organismes

Agence du renseignement financier (Bermudes)			100	100			100		
Agenzia Italiana del Farmaco	13						13		
Agroinnova			99	99			99		
Aguas de Portuga	39						39		
AusAID	2 926		9 423	9 423	5 951	(2 607) ^b	8 761	(113)	6 819
Autorité monétaire palestinienne			100	100			100		
Autoriti Monetari Brunei Darussalam			225	225			225		
Banco BPI	65						64	(1)	
Banco Comercial Português	77		40	40	40	(80) ^b	40	4	41
Bangladesh Bank			269	269			269		
Banque mondiale			600	600			600		
Beulah London			13	13			4		9
Bureau national des enquêtes (Finlande)			186	186			186		
Bureau of Public Procurement Nigeria			1 269	1 269			1 269		

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
Business Action to Stop Conterfeiting			60	60			60		
Caixa Geral de Depositos	10		28	28		(11) ^a	28	1	
Cardno Emerging Markets			462	462			462		
Cassa di Risparmio di Lucca	310		168	168	84	(255) ^{a,b}	168	23	162
Centre du renseignement financier (Afrique du Sud)			1 303	1 303			1 303		
Centre du renseignement financier (Kosovo)			102	102			102		
Centre du renseignement financier (Maurice)			184	184			184		
Centre du renseignement financier (Namibie)			200	200			200		
Comité international olympique			41	41			42	1	
Commission de lutte contre la corruption (Namibie)	301	301				301			
Commission européenne			64 983	64 983			64 983		
Consorzio per l'Università di Pomezia	6					(7) ^a		1	
Criminal Information Centre to combat Drugs			246	246		104 ^c	350		
Dons provenant de sources diverses représentant chacune moins de 50 000 dollars par an			120	120			119	(1)	
DP World			100	100			100		
Fondation Drosos	60		60	60		(60) ^b	60		
Fondazione Monte Paschi	19					(20) ^a		1	
Fondazione San Paulo	226		776	776			1 015	13	
Fonds d'affectation spéciale Banque mondiale/ONU DC StAR			1 008	1 008			1 008		
Fundació Privada Clínic per a la Recerca Biomèdica			2	2			2		
Galp Energia	39		44	44		(44) ^b	44	5	
Global Cyber Security Centre			33	33			33		

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
Grupo 8 Segurança	77		38	38		(114) ^{a,b}		(1)	
Ingeniería de Sistemas para la Defensa de España			44	44			44		
Instituto de la Mujer Duranguense			252	252			255	3	
INTERPOL			153	153			153		
Ipsos MORI			159	159			159		
Korps Landelijke Politiensten			308	308			308		
Ministère des finances – Mozambique			104	104			104		
Nano 4 U GmbH			91	91			91		
National Crime Agency			88	88			88		
Organisation des États américains			290	290			290		
Organisation internationale pour les migrations			28	28	64		28		64
Police néo-zélandaise			316	316			316		
Province de Lucques (Italie)			23	23			23		
Qatar Foundation for Combating Trafficking in Human Beings	4 000		4 000	4 000		(4 000) ^b	2 000		2 000
Rede Ferroviaria Nacional			26	26			26		
Redes Energeticas Nacionais			19	19			19		
Région de Calabre	1 292		1 372	1 372		(2 664) ^{a,b}			
Région des Abruzzes			78	78			78		
Rigsadvokaten (Danemark)			100	100			100		
Service de contrôle financier (Azerbaïdjan)			60	60			60		
SICPA Security Solutions SA			96	96	285		96		285
Siemens AG	1 598		2 259	2 259	356	(2 615) ^b	1 598		
Unité de lutte contre le blanchiment d'argent (MOKAS), Chypre			413	413			413		
Unité de traitement du renseignement financier (Maroc)			100	100			100		

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
Unité du renseignement financier (République-Unie de Tanzanie)			100	100			100		
Università Cattolica/Transcrime			76	76			76		
USAID			300	300					300
Verification Research, Training and Information Centre			107	107	107		107	2	109
World Anti-Illicit Traffic Organization			120	120		(30) ^a	90		
Total partiel (B)	10 757	93 665	93 665	93 665	6 887	(12 403)	89 055	(62)	9 789
Total des contributions volontaires									
Total (A + B)	64 366	8 200	255 720	263 920	32 726	(37 786)	251 198	(273)	71 755

C. Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations

Cercle féminin des Nations Unies			8	8			8		
FAO			20	20			20		
Fonds d'affectation spéciale de lutte contre la piraterie			4 245	4 245			4 245		
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	365		103	103	104		468		104
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs/ Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	997		602	602		(851) ^{a,b}	748		
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	160						160		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Albanie			104	104			104		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – République-Unie de Tanzanie			141	141		(29) ^b	112		
Fonds du programme « Unis dans l'action » – Viet Nam	11		824	824			835		
Fonds pour la consolidation de la paix			1 553	1 553	543	(545) ^b	1 008		543
Gender Equality and Women			37	37			37		

Donateurs	Recettes provenant des annonces de contribution pour 2012-2013				Contributions annoncées pour des années ultérieures e	Ajustements f	Sommes encaissées g	Réévaluation (pertes)/ gains h	Contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2013 i = a+d+e+f-g+h
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2012 a	Ressources à des fins générales b	Ressources à des fins spéciales c	Total 2012-2013 d = b+c					
OIM - ONUDC – HCR	226					(21) ^b	205		
Organisation internationale du Travail			198	198	132		198		132
PNUD	166		197	197		(53) ^a	310		
PNUE			131	131		(44) ^b	87		
Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction			247	247			147		100
Total partiel (C)	1 925		8 410	8 410	779	(1 543)	8 692		879
Total général									
Total (A + B + C)	66 291	8 200	264 130	272 330	33 505	(39 329)	259 890	(273)	72 634

^a Contributions annoncées comptabilisées en pertes.

^b Ajustements comptables concernant les contributions annoncées pour la période 2012-2013, comptabilisées antérieurement.

^c Prélèvement sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et virement sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

^d Prélèvement sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et virement sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

^e Prélèvement sur d'autres fonds.

Tableau H
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Budget et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Total		
	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde
I. Organes directeurs									
Budget ordinaire	1 120	1 088	32	134	108	26	1 254	1 196	58
Total partiel (I)	1 120	1 088	32	134	108	26	1 254	1 196	58
II. Direction exécutive et administration									
Ressources à des fins générales	1 264	1 180	84	480	635	(155)	1 744	1 815	(71)
Appui au programme		72	(72)	563	704	(141)	563	776	(213)
Ressources à des fins spéciales	1 074	609	465				1 074	609	465
Budget ordinaire	909	904	5	663	659	4	1 572	1 563	9
Total partiel (II)	3 247	2 765	482	1 706	1 998	(292)	4 953	4 763	190
III. Programme de travail									
A. Sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues)									
Ressources à des fins générales				425	445	(20)	425	445	(20)
Appui au programme				563	532	31	563	532	31
Ressources à des fins spéciales	50 198	52 635	(2 437)	62 925	54 985	7 940	113 123	107 620	5 503
Budget ordinaire	2 411	2 293	118	4 812	4 574	238	7 223	6 867	356
Total partiel (III.A)	52 609	54 928	(2 319)	68 725	60 536	8 189	121 334	115 464	5 870
B. Sous-programme 2 (Lutte contre la corruption)									
Ressources à des fins spéciales				32 097	25 890	6 207	32 097	25 890	6 207
Budget ordinaire				4 625	4 610	15	4 625	4 610	15
Total partiel (III.B)				36 722	30 500	6 222	36 722	30 500	6 222

Catégorie	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Total		
	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde
C. Sous-programme 3 (Prévention et répression du terrorisme)									
Ressources à des fins spéciales				15 713	14 480	1 233	15 713	14 480	1 233
Budget ordinaire				2 732	2 699	33	2 732	2 699	33
Total partiel (III.C)				18 445	17 179	1 266	18 445	17 179	1 266
D. Sous-programme 4 (Justice)									
Ressources à des fins générales	6 359	6 469	(110)	5 828	5 810	18	12 187	12 279	(92)
Appui au programme ^b	9 925	9 376	549	9 212	9 032	180	19 137	18 408	729
Ressources à des fins spéciales ^b	7 808	5 986	1 822	65 574	57 240	8 334	73 382	63 226	10 156
Budget ordinaire	1 787	1 756	31	4 001	3 906	95	5 788	5 662	126
Total partiel (III.D)	25 879	23 587	2 292	84 615	75 988	8 627	110 494	99 575	10 919
E. Sous-programme 5 (Santé et moyens de subsistance)									
Ressources à des fins générales	260	248	12				260	248	12
Ressources à des fins spéciales	157 498	140 442	17 056	1 229	1 043	186	158 727	141 485	17 242
Budget ordinaire	1 990	1 908	82				1 990	1 908	82
Total partiel (III.E)	159 748	142 598	17 150	1 229	1 043	186	160 977	143 641	17 336
F. Sous-programme 6 (Études et analyse des tendances)									
Ressources à des fins générales	2 346	2 241	105	1 198	1 382	(184)	3 544	3 623	(79)
Appui au programme				278	240	38	278	240	38
Ressources à des fins spéciales	19 956	20 142	(186)	45 574	30 985	14 589	65 530	51 127	14 403
Budget ordinaire	6 845	6 759	86	375	324	51	7 220	7 083	137
Total partiel (III.F)	29 147	29 142	5	47 425	32 931	14 494	76 572	62 073	14 499
G. Sous-programme 7 (Appui en matière de politiques)									
Ressources à des fins générales	1 276	1 107	169				1 276	1 107	169
Appui au programme	670	538	132	2 536	2 475	61	3 206	3 013	193
Ressources à des fins spéciales	3 717	3 236	481	3 046	2 343	703	6 763	5 579	1 184

Catégorie	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Total		
	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde	Budget révisé 2012-2013 ^a	Dépenses 2012-2013	Solde
Budget ordinaire	11 092	11 212	(120)	2 028	2 024	4	13 120	13 236	(116)
Total partiel (III.G)	16 755	16 093	662	7 610	6 842	768	24 365	22 935	1 430
Total partiel (programme de travail)									
Ressources à des fins générales	10 241	10 065	176	7 451	7 637	(186)	17 692	17 702	(10)
Appui au programme	10 595	9 914	681	12 589	12 279	310	23 184	22 193	991
Ressources à des fins spéciales	239 178	222 441	16 737	226 159	186 966	39 193	465 337	409 407	55 930
Budget ordinaire	24 125	23 928	197	18 573	18 137	436	42 698	42 065	633
Total partiel (III)	284 139	266 348	17 791	264 772	225 019	39 753	548 911	491 367	57 544
IV. Appui au programme									
Ressources à des fins générales	1 103	1 069	34	700	638	62	1 803	1 707	96
Appui au programme	6 862	5 896	966	7 382	6 650	732	14 244	12 546	1 698
Ressources à des fins spéciales	3 840	2 036	1 804	4 239	4 385	(146)	8 079	6 421	1 658
Budget ordinaire	645	656	(11)	470	478	(8)	1 115	1 134	(19)
Total partiel (IV)	12 450	9 657	2 793	12 791	12 151	640	25 241	21 808	3 433
Récapitulatif (I + II + III + IV)									
Ressources à des fins générales	12 608	12 314	294	8 631	8 910	(279)	21 239	21 224	15
Appui au programme	17 457	15 882	1 575	20 534	19 633	901	37 991	35 515	2 476
Ressources à des fins spéciales	244 092	225 086	19 006	230 398	191 351	39 047	474 490	416 437	58 053
Budget ordinaire	26 799	26 576	223	19 840	19 382	458	46 639	45 958	681
Total (I + II + III + IV)	300 956	279 858	21 098	279 403	239 276	40 127	580 359	519 134	61 225
Pertes de change									
Total	300 956	282 744	18 212	279 403	240 512	38 891	580 359	523 256	57 103

^a Les chiffres concernant les ressources extrabudgétaires sont tirés du budget révisé pour 2012-2013 (E/CN.7/2013/6-E/CN.15/2013/6). Les chiffres concernant le budget ordinaire sont ceux des chapitres 16 et 23 du budget-programme et sont fondés sur le montant définitif des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/245.

^b Les dépenses englobent des prélèvements de fonds réservés à l'appui au programme afin de renflouer les ressources à des fins spéciales et de résorber le déficit enregistré pour certains projets.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**Notes relatives aux états financiers****Note 1****L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ses activités**

a) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat d'aider les États Membres à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Pour améliorer l'efficacité de l'Office, responsabiliser davantage son personnel et renforcer le contrôle interne, le programme de l'exercice biennal 2012-2013 a été restructuré en six sous-programmes thématiques (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics; Lutte contre la corruption; Prévention du terrorisme; Justice; Santé et moyens de subsistance (drogues et VIH/sida); Études et analyse des tendances) et un sous-programme d'appui aux organes de décision (Appui en matière de politiques), qui donne des orientations générales et propose des moyens d'action concrets dans les domaines de la lutte antidrogue, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Ces sous-programmes sont adaptés aux priorités mondiales, régionales, sous-régionales et nationales, telles qu'elles ont été identifiées en pleine consultation avec les États Membres. Chaque sous-programme s'inscrit dans la structure organisationnelle actuelle qui comporte trois divisions, ce qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les effets de synergie entre les divisions et les opérations sur le terrain, sachant que les experts de l'Office mènent des activités aussi bien normatives qu'opérationnelles.

b) Bien que l'ONUDC continue de rechercher la meilleure intégration conceptuelle et opérationnelle possible du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les contributions volontaires sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre de chaque programme.

Note 2**Conventions comptables**

a) Conventions comptables :

i) Les comptes de l'ONUDC, qui comprennent ceux du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au Règlement financier de l'ONUDC et aux normes comptables du système des Nations Unies. Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables. Les notes relatives aux états financiers indiquent les principales conventions comptables et les changements qui ont eu une incidence significative;

ii) Les comptes sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour le Programme des Nations Unies

pour le contrôle international des drogues (tableau A et B) et pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (tableaux C et D) et ils sont regroupés dans les états financiers consolidés;

iii) L'état récapitulatif des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

iv) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

v) Les comptes sont libellés en dollars des États-Unis. Le montant des opérations effectuées dans d'autres monnaies est converti en dollars aux taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes;

vi) Les états financiers du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les différentes sources de financement sont présentés sous les rubriques « budget ordinaire », « ressources à des fins générales », « ressources à des fins spéciales » et « ressources pour l'appui au programme ». Les fonds du budget ordinaire représentent la part de l'ONU DC dans le budget-programme ordinaire de l'ONU et sont mis en recouvrement auprès des États Membres. Les ressources à des fins générales sont des fonds non réservés qui servent à financer les dépenses de la direction exécutive et de l'administration de l'ONU DC, ainsi que les dépenses de programme et d'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Elles servent aussi à accorder des avances aux projets et aux autres opérations sur le terrain. Les ressources à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées qui servent à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond de l'ONU DC au siège et sur le terrain;

vii) Le compte du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale comprend les comptes subsidiaires établis pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), le Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La présentation d'états financiers consolidés pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale facilite l'examen des travaux de l'ONU DC et ne suppose nullement que les fonds ont été confondus. Cette consolidation exige d'éliminer les opérations entre les fonds pour inscrire des montants précis dans la colonne « Total ». Elle permet d'éliminer le double comptage des recettes et des dépenses, de compenser les dettes et les créances et d'ajuster les soldes des fonds. Ces opérations sont présentées séparément dans la colonne « Éliminations ».

b) Recettes :

i) Conformément à la politique suivie par le Secrétariat de l'ONU, les contributions versées à l'ONUDC sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité en droits constatés;

ii) Les contributions volontaires des États Membres et autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Elles comprennent des contributions au titre de la participation aux coûts, des recettes provenant d'organismes gouvernementaux et des dons publics. Les contributions volontaires en nature sont présentées dans la note 11;

iii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'ONUDC administre des projets ou d'autres programmes en leur nom;

iv) La part que l'ONUDC prélève sur les budgets des projets et activités financés au moyen de ressources à des fins spéciales est portée au crédit des ressources pour l'appui au programme et sert à financer les dépenses d'appui connexes. Ces recettes sont toutefois éliminées au moment de la consolidation pour éviter un double comptage des montants déjà comptabilisés au titre des contributions à des fins spéciales. Conformément aux conventions de l'ONU régissant les fonds d'affectation spéciale, la part de l'ONUDC dans les recettes au titre de l'appui au programme provenant du solde inutilisé des fonds alloués aux partenaires d'exécution est également comptabilisée;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités. Sont déduits des revenus des placements les gains ou les pertes découlant des placements et des différences de taux de change. Les revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants; les intérêts créditeurs perçus sur l'ensemble des placements sont répartis en fonction du solde des ressources à des fins générales, des ressources à des fins spéciales et des ressources pour l'appui au programme. La part des fonds à des fins déterminées dans les intérêts créditeurs du Programme de lutte contre la drogue et du Programme de lutte contre le crime est ensuite répartie entre les comptes des projets financés par des fonds à des fins déterminées ou remboursée selon les arrangements financiers conclus avec les donateurs. Le solde est porté au crédit des ressources à des fins générales. Cette opération est présentée dans les états financiers comme un virement entre ressources à des fins générales et ressources à des fins spéciales;

vi) Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les recettes au titre de services fournis, les réductions ou annulations d'engagements d'exercices antérieurs et d'autres recettes diverses;

vii) À la fin de l'exercice, les gains nets réalisés sur les opérations de change (notamment relatifs aux ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré, aux comptes en banque, aux parts dans le fonds de gestion centralisée des liquidités et aux impayés) sont comptabilisés comme recettes accessoires.

c) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses engagées directement par l'ONUDC comprennent les engagements non réglés et les décaissements. Les dépenses engagées par les partenaires d'exécution comprennent les décaissements que ceux-ci ont effectués au nom de l'ONUDC. À la fin de l'exercice, les pertes de change nettes (notamment relatives aux ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré, aux comptes en banque, aux parts dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et aux impayés) sont comptabilisées comme dépenses de fonctionnement;

ii) L'ONUDC prélève des frais n'excédant pas 13 % au titre de l'appui à l'exécution des programmes et des projets. En cas d'exécution conjointe avec un partenaire, ces frais sont partagés avec celui-ci, le montant global ne dépassant pas 13 %. Les montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes pendant l'exercice biennal dans le cadre de cet arrangement sont imputés aux dépenses relatives aux programmes dans les états financiers, car ils constituent une sortie de fonds de l'ONUDC. Les dépenses d'appui aux programmes retenues par l'ONUDC au titre de cet arrangement sont ensuite inscrites dans la colonne « Éliminations » pour éviter un double comptage avec les dépenses effectives d'appui aux programmes;

iii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique (voir note 10).

d) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts détenus par le siège de l'ONUDC et les bureaux extérieurs. L'encaisse comprend également les comptes d'avances temporaires et la petite caisse des bureaux extérieurs et de l'UNICRI et ceux gérés avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;

ii) Fonds de gestion centralisée des liquidités (voir note 6);

iii) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation et dans ceux dus par celui-ci. Ils prennent également en compte les opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement;

iv) Les créances comprennent les contributions non versées, les soldes débiteurs interfonds, les avances aux partenaires d'exécution et les autres sommes à recevoir;

v) Les éléments d'actif divers représentent des charges comptabilisées d'avance. Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements

sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes. Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme créances des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées.

e) Passif :

i) Les dépenses engagées mais non réglées et les engagements valables afférents à des exercices à venir sont comptabilisés comme engagements non réglés. Ils restent valables 12 mois à compter de la fin de l'exercice biennal auxquels ils se rapportent;

ii) Les dettes se composent des avances dues aux partenaires d'exécution, des soldes créditeurs interfonds et d'autres dettes;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir lorsque l'année durant laquelle les contributions seront versées est expressément précisée;

iv) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris l'assurance maladie, les jours de congé annuel accumulés, la prime de fin de service et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés comme engagements dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds, conformément aux conventions comptables de l'ONU et à la section III de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant la comptabilisation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (note 7);

v) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des pensions de retraite et diverses prestations connexes, notamment en cas de décès ou d'invalidité. Le régime de la Caisse commune des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'ONUDC est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. En cas de déficit, les paiements ne sont effectués que si l'Assemblée invoque l'article 26 après avoir déterminé qu'il s'avérerait nécessaire de combler le déficit de la Caisse sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse à cette date. Au 31 décembre 2013, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

- f) Réserves et solde des fonds :
 - i) Les ajustements sur exercices antérieurs comprennent les ajustements sur des recettes d'exercices antérieurs ainsi que la sortie du bilan et l'annulation de contributions annoncées au titre d'exercices antérieurs (note 4);
 - ii) La variation nette des provisions et réserves reflète l'évolution des réserves pour allocations;
 - iii) Les virements d'un fonds à un autre s'effectuent conformément aux conditions arrêtées avec les donateurs;
 - iv) Les remboursements aux donateurs représentent les montants excédant les ressources nécessaires à l'exécution de projets donnés, qui sont reversés aux donateurs conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement;
 - v) Les réserves pour allocations sont constituées pour couvrir les crédits alloués inutilisés et les avances de fonctionnement aux partenaires d'exécution non régularisées;
 - vi) Depuis décembre 2012, l'ONUDC provisionne intégralement, par prélèvement sur ses différentes sources de financement, les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les dépenses y afférentes sont inscrites à la rubrique des traitements et autres dépenses de personnel. Avant décembre 2012, les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service étaient imputées uniquement sur les fonds non réservés et les fonds affectés aux dépenses d'appui au programme, les prélèvements étant comptabilisés en mouvements des réserves de ces fonds.
- g) Récapitulatif des principaux changements de conventions comptables (note 3) :
 - i) Depuis 2012, les dépenses imputées sur le budget ordinaire et les crédits budgétaires sont présentés dans les états financiers du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et dans les états financiers consolidés.

Note 3

Effets des changements de convention comptables

a) Depuis 2012, les crédits budgétaires et les dépenses directement liés au budget ordinaire de l'ONUDC sont présentés dans les états financiers consolidés afin de donner une image plus globale des ressources utilisées par l'Office pour atteindre ses résultats :

- i) Dans l'état I, les ressources provenant du budget ordinaire de 2012-2013, d'un montant de 45 959 482 dollars (contre 44 059 827 dollars pour 2010-2011) apparaissent séparément sous la rubrique « Ressources provenant du budget ordinaire », tandis que les dépenses correspondantes sont indiquées dans les différentes rubriques consacrées aux dépenses. Sur ce montant total des crédits et des dépenses, un montant de 26 576 997 dollars pour 2012-2013 (26 744 460 dollars pour 2010-2011) représentant la part du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans le budget

ordinaire a été inscrit dans le tableau A, tandis qu'un montant de 19 382 485 dollars pour 2012-2013 (17 315 368 dollars pour 2010-2011) représentant la part du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans ce budget a été inscrit dans le tableau C;

ii) Les chiffres de 2011 ont été retraités pour prendre en compte les ressources du budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 comme indiqué ci-dessus. Avant 2012, les ressources du budget ordinaire étaient entièrement exclues des états financiers;

iii) Avant décembre 2012, les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service étaient imputées uniquement sur les fonds non réservés et les fonds affectés aux dépenses d'appui au programme, les prélèvements étant comptabilisés en mouvements des réserves de ces fonds.

b) Passage des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) :

i) L'ONU passe des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui régiront la présentation de ses états financiers et aussi celle des états financiers de l'ONUDC, à compter de l'année financière 2014. Les présents états financiers sont donc les derniers qui seront présentés selon les normes comptables du système des Nations Unies;

ii) Les normes IPSAS reposent sur la comptabilité d'exercice intégrale, ce qui signifie que tous les éléments d'actif et de passif sont présentés dans le corps des états financiers et que les charges et les produits sont comptabilisés au moment où ils se produisent, sans considération des sorties et entrées de trésorerie. Les états financiers établis selon les normes IPSAS sont en outre assortis d'un plus grand nombre de notes;

iii) Les normes comptables du système des Nations Unies consacrent un alignement de la comptabilité financière et de la comptabilité budgétaire. Dans le cadre des normes IPSAS, les états financiers seront établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, tandis que les dépenses imputées au budget continueront d'être enregistrées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée. Il sera procédé à un rapprochement entre l'exécution du budget et les états financiers, opération qui sera présentée dans les notes relatives aux états financiers;

iv) Les normes IPSAS nécessitent des états financiers annuels; à partir de l'année financière 2014, des états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis et audités annuellement.

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

Le tableau ci-après rend compte des ajustements concernant les contributions annoncées mais non versées et d'autres créances.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>UNICRI</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	3			3
Allemagne	1	27		28
Australie	7			7
Brésil	269			269
Caixa Geral De Depositos			10	10
Canada		8		8
Cassa di Risparmio di Luca			3	3
Colombie	201	17		218
Consorzio per l'Università di Pomezia			6	6
COPARMEX, Mexico	1 000			1 000
Danemark		719		719
Drosos Foundation	300			300
Égypte		12		12
Espagne	332			332
États-Unis d'Amérique	3 245	83		3 328
FNUAP	8			8
Fondazione Monte dei Paschi di Siena			20	20
Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement		249		249
Gouvernement de l'État de Bayelsa (Nigéria)		63		63
Grupo 8 Segurança			79	79
Italie	502			502
Kazakhstan	25			25
Libye		44		44
Madagascar	1	1		2
OIM	10			10
Panama		308		308
Pays-Bas	76	1 177		1 253
Pérou	224			224
PNUD		54		54
PNUD-Jérusalem	3			3
PNUD-Pérou	53			53
Portugal			133	133
Qatar	500			500
Regione Calabria			1 326	1 326
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	51			51
Siège de la police du Lesotho	2			2
Tunisie		3		3
Union africaine	(57)			(57)
World Anti-Illicit Traffic Organization			30	30
Total	6 756	2 765	1 607	11 128

Note 5**Avances de fonctionnement consenties ou dues aux partenaires d'exécution**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Avances de fonctionnement consenties aux partenaires d'exécution au 31 décembre 2013</i>	<i>Avances de fonctionnement dues aux partenaires d'exécution au 31 décembre 2013</i>
Organismes des Nations Unies		
PNUD	7 187	
UNICEF	730	
FNUAP	16	
UNOPS	3 009	237
Institutions spécialisées et autres organismes d'exécution		
FAO	7	
OIM		112
OMS	179	
Autres parties externes		
Diverses avances à « Drugs Alcohol Women Network project 2010 »	1	
Diverses avances à l'initiative des Centres d'excellence NRBC (risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique) – 2 ^e contrat	36	
Diverses avances à l'initiative des Centres d'excellence NRBC (« Set-up extension »)	147	
Diverses avances à l'initiative des Centres d'excellence NRBC (mise en œuvre des projets de 2010)	5 047	
Diverses avances destinées à « Renforcer la biosécurité et les capacités en matière de biosécurité dans les pays du Caucase du Sud et de l'Asie centrale »	1 863	
Diverses avances à « The HOUSE consortium »	581	
Diverses avances destinées à « Faire entendre la voix des groupes les plus vulnérables dans la concertation sur le développement au Mozambique »	4	
Banco Agrario	628	
Diverses avances destinées à « Soutenir la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie intégrée et viable visant à réduire les cultures illicites et à promouvoir un autre type de développement et une culture de la légalité en Colombie »	10 637	
Organisation mondiale des douanes		76
Total	30 072	425

Note 6
Fonds de gestion centralisée des liquidités

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat et celui de l'ONUDC. Ces fonds sont regroupés dans l'un des deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Un tel regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce à des économies d'échelle et à la possibilité de répartir l'exposition à la courbe des rendements sur une plus large gamme d'échéances;

ii) Les activités de placement des fonds de gestion centralisée des liquidités obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement la conformité aux directives et formule des recommandations quant aux révisions qu'il convient de leur apporter, et évalue également les résultats obtenus par les différents fonds de gestion centralisée des liquidités.

b) Objectifs de la gestion des placements : conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux fonds de gestion centralisée des liquidités puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation du fonds de gestion centralisée. Pour déterminer si le fonds de gestion centralisée obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) La Trésorerie de l'ONU gère les placements dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités, à savoir le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros :

a. Au 1^{er} juillet 2013, le fonds de gestion centralisée des liquidités du Siège de l'ONU et le fonds de gestion centralisée des liquidités hors Siège ont été regroupés pour former le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend désormais les soldes des comptes bancaires d'opérations et les investissements en dollars des États-Unis;

b. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;

ii) Les fonds de gestion centralisée des liquidités investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Ils n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières et les actions;

iii) Depuis le 1^{er} juillet 2013, les opérations de placement sont comptabilisées non plus à la date de règlement mais désormais à la date de la transaction. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des fonds de gestion centralisée des liquidités sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation. Les profits et pertes latents sur valeurs mobilières et sur change sont répartis au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde en fin d'année;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant au fonds de gestion centralisée des liquidités;

v) Les placements ont été comptabilisés à la juste valeur. Les chiffres correspondants pour 2011 représentent la valeur comptable des placements. Les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités, l'incidence du changement de mode de valorisation ayant été jugée négligeable.

d) Information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités :

i) Au 31 décembre 2013, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'une valeur totale de 9 640,8 millions de dollars, dont un montant global de 425,5 millions de dollars dû à l'ONUDC, comme l'indique la rubrique Fonds de gestion centralisée des liquidités de l'état II (Actif, passif, réserves et soldes des fonds);

ii) Le tableau 1 récapitule l'information financière relative aux fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013.

Tableau 1
État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal</i>	<i>Fonds en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Placements à court terme ^a	5 687 907	27 730	5 715 637
Placements à long terme ^a	3 734 459	28 508	3 762 967
Total, placements	9 422 366	56 238	9 478 604
Encaisse	113 200	35 325	148 525
Produits des placements à recevoir	13 084	570	13 654
Total de l'actif	9 548 650	92 133	9 640 783
Passif			
Dû à l'ONUDC	412 545	12 907	425 452
Dû aux autres fonds participants aux fonds de gestion centralisée des liquidités	9 136 105	79 226	9 215 331
Total du passif	9 548 650	92 133	9 640 783
Actif net			

État récapitulatif des recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal</i>	<i>Fonds en euros</i>	<i>Total</i>
Recettes			
Produits des placements	96 592	2 491	99 083
Plus-values réalisées sur les ventes de titres	24 643	2 391	27 034
Ajustements de change	4 241	50	4 291
Plus-values/(moins-values) latentes sur placements	4 811	(82)	4 729
Recettes nettes issues des placements	130 287	4 850	135 137
Frais bancaires	(1 083)	(1)	(1 084)
Produits nets d'exploitation	129 204	4 849	134 053

^a Juste valeur.

e) Composition des fonds de gestion centralisée des liquidités :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités, par type d'instrument.

Tableau 2
Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée au 31 décembre 2013,
par type d'instrument

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des institutions ne relevant pas de la juridiction des États-Unis	2 073 122	2 077 421
Émises par des États (hors États-Unis)	670 963	674 773
Émises par des institutions supranationales	250 075	250 246
Émises par des institutions des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 146 815	5 150 982
Instruments à prime		
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total, placements	9 417 555	9 422 366
<i>Fonds en euros</i>		
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des institutions ne relevant pas de la juridiction des États-Unis	13 942	13 937
Émises par des États (hors États-Unis)	28 578	28 508
Émises par des institutions supranationales	13 794	13 793
Total, placements	56 314	56 238
<i>Total, fonds principal de gestion et fonds de gestion en euros</i>		
	<i>Valeur en euros</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des institutions ne relevant pas de la juridiction des États-Unis	2 087 064	2 091 358
Émises par des États (hors États-Unis)	699 541	703 281
Émises par des institutions supranationales	263 869	264 039
Émises par des institutions des États-Unis	555 494	556 492
Émises par le Trésor des États-Unis	1 597 161	1 592 050
Total partiel	5 203 129	5 207 220
Instruments à prime		
Certificats de dépôt	250 000	250 003
Dépôts à terme	1 882 532	1 882 532
Total, placements	9 473 869	9 478 604

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

f) Gestion du risque financier :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à différents types de risques financiers, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque de change et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après :

i) Le risque de crédit :

a. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme;

b. Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités;

Tableau 3
Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013, par type d'instrument

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds principal</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notation</i>
Obligations	5 150 982	S&P : 32,3 % AAA et 63,1 % AA+/AA; 4,6 % NR; Moody's : 81,9 % Aaa et 18,1 % Aa1/Aa3
Instruments à prime	2 138 849	S&P : 71,7 % A-1+ et 24,1 % NR; Moody's : 95,8 % P-1; Fitch : 4,2 % aa-
Certificats de dépôt	250 003	S&P : 40 % A-1; Moody's : 40 % P-1; Fitch : 60 % a+/a-
Dépôts à terme	1 882 532	Fitch : 58,6 % aa- et 41,4 % a+/a/a-
Total, placements	9 422 366	

<i>Fonds en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notation</i>
Obligations	56 238	S&P : 75 % AAA et 25 % AA+; Moody's : 100 % Aaa
Total, placements	56 238	

^a Juste valeur des titres au 31 décembre 2013.

ii) Risque d'illiquidité :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les fonds de gestion centralisée des liquidités peuvent

répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible;

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas soumis au risque de change sur ses titres de placement car ils sont libellés en dollars des États-Unis. Il est soumis à des risques de change en ce qui concerne les soldes de ses comptes bancaires d'opérations. Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros est exposé à des risques de change car il détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent sont soumis à des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros;

iv) Risque de taux d'intérêt :

a. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue et plus le risque de taux est élevé;

b. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2013, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et du fonds de gestion centralisée des liquidités en euros était de 0,92 année et de 0,64 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

c. Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2013 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Toutefois, vu la conjoncture actuelle en matière de taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont qu'une valeur indicative;

Tableau 4
**Sensibilité des fonds de gestion centralisée des liquidités aux taux d'intérêt,
au 31 décembre 2013**

<i>Glissements de la courbe des rendements</i>	<i>Incidence sur la juste valeur (en millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Total</i>
	<i>(Points de base)</i>	<i>Fonds principal</i>	
(200)	174	1	175
(150)	130	1	131
(100)	87	1	88
(50)	43		43
	()		
50	(43)	()	(43)
100	(87)	(1)	(88)
150	(130)	(1)	(131)
200	(174)	(1)	(175)

v) Autres risques de prix :

Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'envendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Note 7

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies, à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013, le cabinet d'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux équivalent unique d'actualisation de 4,47 %; taux d'augmentation du coût des soins de santé de 5,0 % par an pour tous les plans d'assurance maladie disponibles ailleurs qu'aux États-Unis et

de 7,3 % par an pour tous les autres plans (à l'exception du programme Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 6,3 % et un taux de 5,0 % ont été respectivement utilisés), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de 10 ans; et taux de départ à la retraite, de cessation d'activités et de mortalité conformes à ceux utilisés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour procéder à sa propre évaluation actuarielle des pensions de retraite;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le plan d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2013 a été estimée à 16 901 270 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à 12 207 729 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, contre 21 909 417 dollars pour le premier et 8 268 583 dollars pour le deuxième au 31 décembre 2011;

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 29 % ou diminuerait de 21 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 30 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 22 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes;

vi) Depuis décembre 2012, un prélèvement de 9 % est effectué sur le traitement de base net pour financer l'assurance maladie après la cessation de service, ce qui représente un montant de 2 037 685 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et de 2 418 579 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

c) Prestations liées au rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés « prestations liées au rapatriement ».

ii) Comme indiqué dans la note 7 a), les services d'un cabinet d'actuares ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au

titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2013. Le cabinet d'actuares a retenu les principales hypothèses suivantes : taux équivalent unique d'actualisation de 4,23 %, progression annuelle des traitements conforme à celle retenue par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle et augmentation de 2,5 % par an des frais de voyage et de déménagement;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement était estimée, au 31 décembre 2013, à 3 812 000 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à 4 330 000 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

d) Congés annuels accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables ;

ii) Comme indiqué dans la note 7 a), les services d'un cabinet d'actuares ont été retenus pour réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2013. Le cabinet d'actuares a retenu les principales hypothèses suivantes : taux équivalent unique d'actualisation de 4,47 % et augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 10,9 jours les trois premières années de service, à 1 jour de la quatrième à la huitième année, et à 0,5 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour les traitements, l'hypothèse était celle de taux de progression annuels conformes à ceux utilisés par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle;

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulé était estimée, au 31 décembre 2013, à 1 806 397 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à 1 758 603 dollars pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

e) Prime de fin de service :

À la cessation de service, les agents des services généraux d'appui de l'UNICRI ont droit à une indemnité de départ en vertu de la circulaire 90/54 de la FAO, tandis que les agents des services généraux d'appui de l'ONUDC à Vienne ont droit à une prime de fin de service en vertu de la circulaire d'information des Nations Unies UN/INF.243. Les engagements au titre de ces prestations au 31 décembre 2013 étaient estimés à 1 460 673 dollars pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à 1 593 622 dollars pour le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

f) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite et leur financement sont récapitulés dans le tableau suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>	<i>Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>	<i>Compte subsidiaire UNICRI (Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale)</i>	<i>Total</i>
Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	16 901	10 534	1 674	29 109
Engagements au titre des jours de congé accumulés	1 806	1 476	282	3 564
Prestations liées au rapatriement	3 812	4 115	215	8 142
Prime de fin de service versée aux agents des services généraux	1 461	1 417	177	3 055
Total, engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres prestations dues à la cessation de service	23 980	17 542	2 348	43 870
Financement provenant de la réserve constituée aux fins des prestations liées au rapatriement et de l'assurance maladie après la cessation de service	8 240	5 210	611	14 061
Financement provenant des réserves et des soldes des fonds	15 740	12 332	1 737	29 809

Note 8**Réserves et soldes des fonds**

a) Les recettes afférentes à des exercices à venir sont comptabilisées d'avance uniquement lorsque l'année durant laquelle les contributions annoncées doivent être versées est expressément précisée. Par conséquent, les contributions non versées qui n'ont pas été comptabilisées d'avance, ainsi que les excédents de fonctionnement effectifs, s'accumulent dans les soldes des fonds.

b) La variation nette des réserves et des soldes des fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en 2012-2013 et les engagements prévisionnels imputables à ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Total des réserves et des soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2012	10 801	142 253	9 150	162 204
Ajustements sur périodes antérieures (voir note 4)	(29)	(5 864)	(863)	(6 756)
Réserves et soldes des fonds recalculés au 1 ^{er} janvier 2012	10 772	136 389	8 287	155 448
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses (tableau A)	(680)	88 375	10 325	98 020
Autres variations enregistrées en 2012-2013 ^a	4 771	(1 478)	931	4 224
Total des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013	14 863	223 286	19 543	257 692

^a Y compris les variations touchant les provisions, les ajustements des réserves et des soldes des fonds, les virements, les remboursements aux donateurs et les variations touchant les réserves pour l'ouverture de crédits.

c) La variation nette des réserves et des soldes des fonds du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2012-2013 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Variation des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Ressources à des fins générales</i>	<i>Ressources à des fins spéciales</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Total</i>
Total des réserves et des soldes des fonds au 1 ^{er} janvier 2012	3 015	172 884	8 929	184 828
Ajustements sur périodes antérieures (voir note 4)	428	(4 800)		(4 372)
Réserves et soldes des fonds recalculés au 1 ^{er} janvier 2012 er	3 443	168 084	8 929	180 456
Excédent/(déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(571)	56 184	44	55 657
Autres variations enregistrées 2012-2013 ^a	(1 847)	(12 674)	(4 189)	(18 710)
Total des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013	1 025	211 594	4 784	217 403

^a Y compris les variations touchant les provisions, les ajustements des réserves et des soldes des fonds, les virements, les remboursements aux donateurs et les variations touchant les réserves pour l'ouverture de crédits.

Note 9**Déficits de trésorerie**

a) Les contributions exclusivement destinées à financer des activités de projet sont traitées comme des fonds d'affectation spéciale ou des comptes de projet. Des renseignements sur la répartition de ces fonds entre les différentes activités de projet sont communiqués séparément aux donateurs. Le solde consolidé indiqué dans les états correspond donc à une série de fonds d'affectation spéciale ou de comptes de projet. Dans certains cas, lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus, les soldes sont négatifs.

b) Le tableau ci-après récapitule les déficits de trésorerie du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : projets présentant des déficits de trésorerie au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Solde de trésorerie</i>	<i>Contributions non acquittées</i>
Canada	GLOG80, GLOJ88, GLOC09	(45)	150
Norvège	IRNVO4	(169)	490
États-Unis d'Amérique	PERU08	(400)	947
Union européenne	XAWU72	(446)	2 171
Organisation des pays exportateurs de pétrole	XAFK45	(16)	500
Total		(1 076)	4 258

c) Les déficits de trésorerie du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se présentent comme suit :

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale : projets présentant des déficits de trésorerie au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Solde de trésorerie</i>	<i>Contributions non acquittées</i>
Part non provisionnée	XAMT72	(181)	
Total		(181)	

Note 10

Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas portés en immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-après indique l'emplacement, les mouvements et l'état des biens durables au 31 décembre 2013 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Emplacement des biens durables</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Acquisitions 2012-2013</i>	<i>Passations en charge/ ajustements 2012-2013</i>	<i>Total au 31 décembre 2013</i>
Siège				
Programmes pour le contrôle des drogues et la prévention du crime ^a	2 909	687	(814)	2 782
UNICRI	561	159	(130)	590
Total partiel	3 470	846	(944)	3 372
Bureaux de pays				
Contrôle des drogues et prévention du crime	22 617	15 036	(23 096)	14 557
UNICRI				
Total partiel	22 617	15 036	(23 096)	14 557
Total	26 087	15 882	(24 040)	17 929

^a Y compris les provisions relatives à des biens anciens acquis avant 2005.

Note 11

Contributions volontaires en nature

a) Outre des contributions en espèces, les Fonds ont bénéficié de contributions en nature dont la valeur, pour l'exercice biennal 2012-2013, est estimée à 6 083 686 dollars. Destinées à des projets, la plupart de ces contributions ont été versées sur place. Conformément aux dispositions du paragraphe 35 des Normes comptables du système des Nations Unies, elles sont comptabilisées à la valeur attribuée par le donateur, sauf si celle-ci s'écarte sensiblement du résultat obtenu en utilisant d'autres indicateurs auxquels l'ONUDC a accès, par exemple les prix du marché. La conversion en dollars des États-Unis se fait aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date à laquelle la contribution a été reçue, sauf dans les cas où le montant indiqué en monnaie locale s'écarte sensiblement de la valeur marchande réelle.

b) Les contributions en nature se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds bénéficiaire</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>
Programme pour la prévention du crime	1 615 861	150 409
UNICRI (Programme pour la prévention du crime)	1 252 640	1 806 011
Programme pour le contrôle des drogues	3 135 911	2 573 184
Programmes pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	79 274	
Total	6 083 686	4 529 604

